



GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE :

18 fr. pour trois mois ;
36 fr. pour six mois ;
72 fr. pour l'année.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

ON S'ABONNE A PARIS,
RUE DE HARLAY-DU-PALAIS, N° 2 ;
Au coin du quai de l'Horloge.
(Les lettres et paquets doivent être affranchis)

COUR DES PAIRS.

Séance du 15 novembre.

Présidence de M. le chancelier.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

La Cour des pairs s'est réunie aujourd'hui pour entendre le rapport de la commission d'instruction sur l'attentat du 13 septembre.

M. le rapporteur a donné lecture de la première partie de son rapport. La séance a été renvoyée à demain pour la continuation de cette lecture. Voici la liste des inculpés compris dans le rapport :

- QUENISSET, scieur de long, né à Scelles (Haute-Saône), demeurant à Paris, rue Popincourt, 58 ;
- BASIN, dit Napoléon (Napoléon), âgé de 29 ans, garçon de cuisine, né à Gumery (Aube), demeurant à Paris, rue St-Denis, 21 ;
- BOGGIO, dit Martin (Antoine), âgé de 32 ans, serrurier, né à Aurillac (Cantal), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 172 ;
- BOUCHERON (Jean-Marie), âgé de 36 ans, scieur de long, né à Roullée (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Lappe, 2 ;
- BOUZER (Charles-Henri), âgé de 34 ans, ébéniste, né à Montbéliard (Doubs), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 278 ;
- BRAZIER, dit Just (Juste-Edouard), âgé de 28 ans, menuisier, né à Amiens (Somme), demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, 60 ;
- COLOMBIER (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, marchand de vins, né à Saint-Julien de Toutsac (Cantal), demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, 31 ;
- CONSIDÈRE (Claude-Charles-François-Xavier), âgé de 34 ans, marchand de vin et garçon de caisse chez MM. Laflitte et C^e, demeurant à Montmartre, rue du Vieux-Chemin, 8.
- FREMONT, dit Dufour (absent).
- DUPOTY (Auguste), âgé de 44 ans, né à Versailles (Seine-et-Oise), rédacteur en chef et gérant du Journal le PEUPLE, demeurant à Paris, rue de Bussy, 12-14.
- FOUGERAY (Alexis), âgé de 24 ans, ébéniste, né au Mans (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Charonne, 25.
- JARRASSE, dit Jean-Marie (Jean-Marie), âgé de 33 ans, né à Paris, y demeurant rue du Faubourg-Saint-Antoine, 202.
- LAUNOIS, dit Chasseur (Pierre-Paul), âgé de 33 ans, monteur en cuivre, né à Liège, demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, 21.
- MALLET (Napoléon-François), âgé de 37 ans, cordonnier, né à Epinay-lès-Yvels (Yonne), demeurant à Paris, rue de Charonne, 25.
- MARTIN (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 25 ans, ébéniste, né à Saint-Sauveur-Landelin (Manche), demeurant à Paris, rue de Charonne, 25.
- PETIT (Auguste), dit Auguste, âgé de 31 ans, ébéniste, né à Verdun (Meuse), demeurant à Paris, passage de la Bonne-Graine, n° 14, faubourg Saint-Antoine.
- PRIOUL (Auguste-Marie), âgé de 26 ans, ouvrier en fauteuils, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 121.

Voici la première partie du rapport de la Commission.

Messieurs,

Il est une providence qui veille sur des jours précieux à la France. Qui de vous ne s'empresserait de le proclamer, en voyant, pour la cinquième fois depuis six ans, le crime frappé d'impunité, et les armes les plus meurtrières se briser inutiles dans la main du régicide ?

Mais quel est donc cette fureur aveugle, que n'a désarmée ni l'exemple de la plus insigne clémence, ni la juste sévérité des lois ? Comment expliquer cette tentative dirigée contre un jeune prince que son rang parmi les membres de la famille royale tient si éloigné du trône, et qui ne s'est fait connaître qu'en prenant sa part des dangers et des fatigues de notre brave armée ?

Il s'avancait sous le drapeau français qu'il ramenait glorieusement sillonnées par les balles ennemies ; il était environné des princes ses frères, et précédait ses compagnons d'armes, lorsqu'il s'est vu, au milieu des acclamations publiques qui saluaient son retour, le point de mire de l'assassin.

Dans l'impossibilité d'assigner à ce nouvel attentat un motif qui en fit au premier moment comprendre toute la portée, on a pu se demander si ce n'était pas là un de ces actes de folie qui, en accusant l'absence d'une volonté libre et intelligente, ne permettent plus à la justice de trouver un criminel dans le fatal auteur qu'elle poursuit.

L'instruction, Messieurs, a sur ce point dissipé tous les doutes. Elle a établi que, non seulement il ne s'agissait pas d'un acte isolé, échappant à toute responsabilité morale, mais encore que cette responsabilité remontait de l'auteur de la tentative à d'autres individus qui avaient inspiré sa résolution et armé son bras. Il a été reconnu, enfin, qu'il en était de ce nouvel attentat comme de tous ceux qui ont troublé la France depuis dix ans, et dont aucun ne doit être attribué à des causes accidentelles, à des circonstances imprévues, mais qui tiennent évidemment à un vaste et persévérant complot ; œuvre de ces sociétés secrètes dans les quelles les mauvaises passions, exaltées par le mystère dont elles se couvrent et la contagion des illusions qu'elles enfantent, conspirent incessamment contre la paix publique et s'attaquent à tout ce qu'il y a de plus sacré.

Quand une telle plaie existe au sein de l'ordre social, comment ceux qui sont appelés à la reconnaître, ceux auxquels la justice en fournit les moyens, ne se regarderaient-ils pas comme obligés d'en rechercher, d'en montrer l'origine, d'en suivre les progrès et d'en faire apercevoir la profondeur ? C'est un devoir que votre commission a compris, et elle ne terminera pas ce rapport sans l'avoir rempli autant qu'il aura dépendu d'elle.

Mais avant de mettre sous vos yeux cette partie si importante de son travail, elle doit vous faire connaître avec détail tous les faits qui constituent l'attentat et ceux qui démontrent l'existence du complot dont il est le résultat.

Si les faits de l'attentat proprement dit sont simples, ils se compliquent par le nombre des conjurés qui y ont pris part, et qui tous se rattachent au complot permanent que nous venons de signaler.

Vous aurez en effet à examiner la situation des prévenus sous un double rapport, comme auteurs ou complices de l'attentat commis sur la personne des princes, et comme auteurs ou complices d'un complot dont le but aurait été, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, et dont l'attentat contre la personne des princes ne serait qu'un commencement d'exécution.

Les jours qui précéderent le lundi 13 septembre avaient vu éclater des désordres assez graves qui indiquaient clairement que les factions perturbatrices étaient en grande fermentation, et qu'elles méditaient de sinistres projets ; ces désordres cependant avaient été réprimés par la vigilance de l'autorité et par un sage et ferme emploi de la force publique. Le 12 au soir on arrêta dans un cabaret de la rue Saint-Denis des hommes signalés comme exerçant par leurs émissaires une séditieuse influence sur les réunions qui encombraient la voie publique ; le gérant de l'Humanitaire, le sieur Charavay, fut un de ceux qu'on arrêta à cette occasion, et l'on saisit chez lui des pièces importantes que nous vous ferons connaître. Cette saisie eut lieu le lendemain 13 ; c'était le jour qui avait été fixé pour l'entrée dans Paris du 17^e régiment d'infanterie légère, commandé par S. A. R. le duc d'Aumale. L'autorité n'avait rien négligé pour assurer l'ordre public au milieu de nombreux

rassemblements que ce spectacle devait attirer ; mais, si elle surveillait assidûment les factieux, ceux-ci, de leur côté, ne s'endormaient pas, et, comptant sur la confusion et le désordre qui naissent si facilement au milieu d'un grand concours, ils concurent aussi l'espoir qu'une violente et subite agression sur la personne du prince deviendrait le signal du grand mouvement révolutionnaire qu'ils appellent de tous leurs vœux, calomniant dans leur cœur la population de Paris.

Les plus audacieux, les plus emportés d'entre eux furent convoqués pour le 13 au matin, et dans cette réunion, qui eut lieu chez le marchand de vin Colombier, dont l'établissement est situé rue Traversière-Saint-Antoine, la résolution fut prise d'attaquer le prince et son état-major, de ne frapper que les officiers, et de commencer le combat aux cris de : « Vive le 17^e léger ! » Toutefois, Messieurs, vous verrez dans l'instruction que les conspirateurs ne furent pas unanimes dans leur résolution, et que plusieurs d'entre eux, ne se trouvant pas suffisamment prêts, voulaient renvoyer l'attaque à un moment plus éloigné.

Quoiqu'il en soit, l'avis des plus impatients ayant prévalu, les dispositions furent prises en conséquence, et chacun dut agir conformément aux instructions qui venaient d'être données.

L'auteur de l'attentat faisait partie de cette réunion. Des cartouches et des armes furent distribuées, et l'on se répandit dans la rue Saint-Antoine que le prince devait parcourir. Savait-on que M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours devaient accompagner leur frère ? On pouvait croire que M. le duc d'Aumale seul se trouverait à la tête de son régiment ; ce qui a été recueilli dans l'instruction ne permet pas de douter que ce ne soit lui principalement que l'on voulait atteindre.

Déjà il avait dépassé la barrière du Trône, recueillant, comme sur toute sa route, les témoignages de la plus vive sympathie ; il était arrivé dans le faubourg Saint-Antoine, près de la rue Traversière, lorsque la détonation d'une arme à feu dirigée contre sa personne et celle des princes ses frères, et dont les balles meurtrières les auraient probablement atteints, si elles n'avaient rencontré sur leur passage le cheval du lieutenant-colonel du 17^e, remplit de terreur la foule des assistants. Une explosion d'indignation souleva le régiment, que le commandement rapide et ferme de M. le duc d'Orléans maintint dans l'ordre et à son rang. Un cri unanime d'horreur pour le crime, de dévouement pour le Roi et pour les princes ses fils se fit entendre de tous côtés ; mais déjà l'assassin était saisi, et nos braves soldats étaient repartis pour porter au Roi l'expression d'une fidélité qu'aurait encore redoublée, s'il était possible, l'attentat dont ils venaient d'être témoins.

Interrogé à l'instant même par le commissaire de police et bientôt aussi par le procureur du Roi, l'assassin déguisa d'abord son nom. Il déclara se nommer Papart, mais il ne tarda pas à rentrer dans la vérité, et l'interrogatoire de M. le procureur du Roi ne se termina pas sans qu'il n'eût dit son véritable nom, et reconnu s'appeler Quenisset, scieur de long de son état, né à Scelles (département de la Haute-Saône), demeurant à Paris, rue Popincourt, 58.

Sur le lieu même où la tentative d'assassinat venait de s'accomplir, un instant après celui de l'explosion, on ramassa sur le trottoir, à la place que Quenisset avait occupée, deux pistolets : l'un avait fait feu, le second était encore chargé. Quenisset les a reconnus tous deux : le premier pour être celui dont il s'était servi, le second pour l'avoir remis à un de ses complices, ainsi qu'il vous sera expliqué plus tard.

Quenisset appartient à une famille honnête du Jura, qui ne lui a jamais inspiré que des sentiments de fidélité, de respect pour le Roi, d'obéissance aux lois de son pays ; les renseignements fournis par les autorités locales et recueillis avec soin par le procureur du Roi établissent que, si Quenisset s'était laissé aller dans sa première jeunesse à quelques accès de violence et d'emportement, ses habitudes, généralement tranquilles et douces, étaient bien loin de pouvoir faire présager le crime auquel l'ont entraîné de perfides séductions. Nouvel exemple de la funeste influence que des hommes pervers peuvent exercer sur un caractère faible et passionné.

Quenisset s'engagea dans le 15^e régiment d'infanterie légère ; mais, s'étant rendu coupable de voies de fait et d'insubordination envers un caporal, son supérieur, il fut condamné à cinq ans de boulot, peine qui fut commuée en celle de trois ans de détention. Mais, au bout de deux ans, il s'échappa de Belle-Croix, où il avait été placé. C'est alors que, pour se soustraire aux recherches de l'autorité, il prit le nom de Papart, et vint travailler à Paris. Il s'y lia avec la fille Leplatre, dont il a un enfant. Poursuivi de nouveau par suite d'une rixe particulière, il fut mis à la maison d'arrêt des Madelonnettes : il y rencontra le nommé Mathieu, l'un des condamnés d'avril, qui, suivant l'expression énergique de Quenisset, travailla, de concert avec d'autres détenus politiques, à le plier à leurs doctrines et à le pétrir pour en faire un homme d'action.

Ayant été condamné correctionnellement à quelques mois de prison, Quenisset fut transféré à Sainte-Pélagie. C'est là que Mathieu, qui avait comme lui changé de prison, lui fit faire connaissance avec le nommé Prioul, qui avait été condamné pour détention de munitions de guerre.

Quenisset, à sa sortie de Sainte-Pélagie, reçut de Prioul une commission qui indiquait une certaine mesure de confiance, et dont il s'acquitta fidèlement. Rentré dans Paris, Quenisset se remit à travailler de son état.

Aucun fait ne le signale à l'attention de la justice, jusqu'au milieu du mois de juillet dernier. Déserteur cependant, et échappé de la prison de Belle-Croix, il se sentait profondément malheureux de sa situation, dont il voulait à tout prix s'affranchir ; et dans ce but il avait écrit à son père pour obtenir du maire de sa commune une attestation qui établirait le grand âge de ses parents, leurs infirmités et le besoin qu'ils avaient de ses secours. L'espérance, au moyen de cette pièce, obtenir, avec la remise entière de sa peine, sa libération du service militaire, et pouvoir alors donner un époux à la fille Leplatre et un père légitime à son enfant. Ce certificat n'ayant pu lui être délivré, il en conçut une profonde irritation, et se trouva par là disposé à embrasser avec empressement les idées criminelles qu'on présentait à son esprit égaré. Ce fut alors qu'il rencontra Prioul, sorti comme lui de Sainte-Pélagie, et qui était en ce moment accompagné d'un sieur Boggio, surnommé Martin, ouvrier serrurier, membre de la Société des Travailleurs égaux. Quenisset, qui ne connaissait pas celui-ci, lui fut présenté par Prioul comme un homme sur la fermeté duquel on pouvait compter, et dont les opinions politiques étaient en harmonie avec les siennes.

A cette époque, le nommé Colombier, marchand de vins, rue Traversière-Saint-Antoine, 21, recevait chez lui un grand nombre de sociétés communistes, de travailleurs égaux ; son cabaret était un lieu de rendez-vous, de réunions politiques. On y lisait assidûment les journaux, souvent on en faisait une lecture publique : c'était le National ou le Journal du Commerce, le Populaire ou le Journal du Peuple ; on s'y entretenait des projets, des espérances des sociétés secrètes ; c'était enfin un lieu d'initiation où les adeptes venaient s'engager par un serment solennel à s'armer contre le gouvernement du Roi, à tout faire pour le renverser, et à suivre les ordres et la direction des chefs inconnus auxquels ils ju-

raient une aveugle obéissance, promettant, sur leur tête, de ne rien révéler de ce qui leur était confié.

Quenisset, accompagné d'un de ses camarades, scieur de long comme lui, nommé Boucheron, fut présenté par Boggio, dans les premiers jours du mois d'août, et admis dans cette société, après avoir entendu une longue harangue révolutionnaire et prêté le serment exigé par ses complices. Pendant les six semaines qui se sont écoulées entre cette réception et l'attentat du 13 septembre, Quenisset alla à peu près tous les jours chez Colombier. Il y trouvait les membres de la Société, et y entendait la lecture des journaux que nous rappellerons tout à l'heure.

Le 11 au soir, Colombier dit à Quenisset qu'il n'y avait rien de nouveau mais qu'il y en aurait bientôt ; que le lendemain il irait, lui Colombier, au Carré Saint-Martin, où l'on se réunissait pour donner des chefs aux sectionnaires de ce quartier, pleins d'enthousiasme, mais qui n'étaient pas encore organisés comme ceux du Faubourg Antoine et du Faubourg Marceau. Colombier engagea Quenisset à l'accompagner à cette assemblée, ce que ne fit pas Quenisset, qui resta chez lui toute la journée du dimanche.

Le lundi 13 septembre, vers cinq heures et demie du matin, Quenisset se rendit sur la place de Grève, pour y chercher de l'ouvrage. Il n'en trouva pas, et, revenant à la barrière des Amandiers, il rencontra Boggio, celui auquel il devait son admission dans la Société des Travailleurs égaux. Boggio lui annonça qu'un mouvement se préparait ; qu'il allait en avvertir les membres de la Société, l'engageant à se rendre chez le marchand de vin Colombier, où l'on se rassemblait. Quenisset s'y rendit ; il y trouva en effet une douzaine d'individus « qui discutaient », dit-il, la chose pour se battre ou pour rester tranquilles, et dont plusieurs avaient déjà reçu des cartouches qui leur avaient été distribuées par le nommé Frémont, dit Dufour, dont nous vous entretiendrons plus tard. Quenisset en reçut deux comme les autres conspirateurs, quoique à ce moment il fut sans armes ; mais, peu après, l'un des membres de la Société, Brazier, dit Just, l'ayant mené chez lui, remit à Quenisset une paire de pistolets qu'ils chargèrent ensemble. En quittant la chambre de Just pour aller rue Saint-Antoine, au point où les factieux devaient se réunir.

Quenisset retrouva son camarade Boucheron, celui qui était entré avec lui dans la Société des Travailleurs égaux, qu'il avait déjà vu dans la matinée, et qui était sans armes ; il lui remit un des pistolets que Just venait de lui donner. Ainsi armés, ils redescendirent la rue du Faubourg-Saint-Antoine, retrouvèrent Martin Boggio, qui cherchait à réunir son monde, et qui les envoya au coin de la rue Traversière. A ce moment Quenisset était arrivé au plus haut degré d'exaltation ; il se trouvait placé sur le trottoir, ayant près de lui Boucheron, Just et plusieurs autres de ses complices, lorsque les princes venant à passer devant lui, il fit feu, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure.

Nous croyons devoir interrompre ici, Messieurs, le récit sommaire et l'analyse des faits qui ont précédé et accompagné l'attentat du 15 septembre, pour vous faire connaître presque en entier les interrogatoires subis par Quenisset, ses réponses, ses aveux et les renseignements importants qu'ils fournissent à la justice.

Dès le surlendemain de son arrestation, Quenisset, misérable instrument d'une faction bien plus coupable que lui, s'il est possible, paraît pénétré de la grandeur de son crime, et semble vouloir, par la sincérité de ses aveux, en offrir la seule réparation qui dépende de lui. Tous les faits qu'il a annoncés et à la vérification desquels on a pu se livrer, ont été trouvés d'une complète exactitude, et rien n'est venu infirmer, sur aucun point de quelque gravité, la vérité de ceux qui n'ont pu être constatés ou approfondis.

Le 13 septembre Quenisset fut interrogé par M. Perrin, juge d'instruction.

L'espèce d'irritation convulsive à laquelle il était en proie le jour de l'attentat et le lendemain était calmée. Dès les premiers mots il avoue qu'il a fait feu sur l'état-major et que plusieurs personnes devaient faire feu en même temps que lui. « Il a été retenu », dit-il par le complot, et forcé de faire ce qu'il a fait. Le magistrat instructeur lui demanda de faire connaître comment il a été poussé au crime. Il répond : « Je ne puis vous faire connaître de noms, parce que j'ai une femme et un enfant à sauver, et qu'ils seraient égorgés ; je les ferai cependant connaître si vous voulez me répondre que ma femme et mon enfant ne tomberont point entre les mains de ces scélérats-là. »

On rassure Quenisset ; on lui dit que celle qu'il appelle sa femme et que l'enfant qu'il a d'elle sont placés sous la protection de la justice, et qu'il peut s'expliquer sans crainte. Quenisset verse d'abondantes larmes et commence le récit suivant dont nous n'avons pas cru, Messieurs, malgré sa longueur, devoir retrancher une seule parole :

« J'appartiens à la Société des Ouvriers égaux. Il y a trois fractions : les égaux, les communistes et les réformistes.

« Il y a environ six semaines, j'ai rencontré le nommé Prioul dans la rue Saint-Antoine ; il était accompagné du nommé Martin ; il me dit bonjour et me parla des événements qui pourraient survenir l'occasion d'un complot qui se préparait, et me proposa en même temps de me faire entrer dans une Société ; il ajouta qu'il ne se couchait pas depuis quelque temps et qu'il faisait des cartouches. Je lui répondis que je n'avais pas le temps de lui tenir conversation plus long-temps, et que plus tard nous nous reverrions ; Martin me dit à peu près les mêmes choses, et ajouta que Prioul était bon pour un coup de feu, mais qu'il causait trop ; je les quittai sans prendre de rendez-vous, et j'allai souper chez moi.

« Environ quinze jours après, je travaillais rue Moreau, chez M. Mouton, menuisier en meubles ; je passais rue Traversière pour aller à mon ouvrage, je rencontrais le nommé Martin devant la porte du marchand de vin n. 21, M. Colombier ; il me fit entrer là pour prendre un verre d'eau-de-vie ; il me fit promettre de me rendre le lendemain chez M. Colombier ; je le lui promis, il me dit : « Tâche d'être accompagné de trois ou quatre camarades, nous boirons bouteille ensemble. » Je n'y rendis avec le nommé Boucheron, scieur de long, avec qui j'avais travaillé. En arrivant nous avons trouvé les nommés Martin, Just, Auguste, Dufour, que j'ai aussi entendu nommer Frémont ; il y avait aussi un nommé Chasseur, un nommé Napoléon, Jean-Marie, Mallet, et plusieurs autres que je ne me rappelle pas ou dont je ne sais pas les noms.

« Lorsqu'on eut bu chacun une chopine ou trois demi-étions, le nommé Auguste fit fermer la porte de la chambre dans laquelle nous étions tous bien gênés, et il nous fit un sermon ; il dit : « Citoyens, vous devez vous apercevoir que nous sommes très-mal gouvernés ; que ce n'est que des tyrans qui tiennent les rênes de l'État ; qu'il n'y a que la police, que des avocats, qui peuvent gagner de l'argent ; un Roi qui nous donnons vingt-quatre millions par an ; un grand nombre de gens comme lui, qui gagnent de l'argent à ne rien faire, et qui nous rendent très-malheureux ; car voyez des paysans, qui sont moins éclairés que nous, ont aujourd'hui l'esprit de se rendre révolutionnaires, et nous, qui sommes ouvriers plus ou moins civilisés, nous devons sentir que tous ces tyrans nous oppriment ; c'est dans ce but que nous sommes ici réunis. Je vous déclare que moi et mes concitoyens sommes révolutionnaires, non point de ces révolutionnaires qui veulent le mal, mais le bien de tous les ouvriers ; car je vous déclare ici que nous sommes « ouvriers égaux » ; une partie d'entre nous comprend ce que veut dire le mot « d'ouvriers égaux », mais d'autres ne le comprennent pas.

« Je vais vous le faire comprendre en très peu de paroles ; c'est que nous, après avoir fait échouer le tygne, nous formerons des ateliers nationaux, des écoles mutuelles et autres établissements du même genre. Ces ateliers nationaux, il y en aura un dans chaque département ; l'ouvrier n'aura pas besoin de s'inquiéter d'ouvrage ; il sera payé un prix fixé par la loi, qui sera bien plus élevé que celui où nous travaillons aujourd'hui,

truction du procès, et elle a hâté le moment où nous avons pu venir vous en soumettre les résultats.

Pour vous bien faire connaître cette instruction, Messieurs, nous n'avons pas cru qu'il y eût un autre procédé à suivre que celui qui avait été employé pour la mener à fin. Nous allons donc faire passer successivement sous vos yeux chacun des prévenus, en les plaçant suivant l'ordre qu'indiquent l'importance de leur situation dans l'affaire, et les rapports qui se rencontrent entre ces diverses situations.

BOUCHERON (Jean-Marie), âgé de trente-six ans, scieur de long, né à Roullée (Sarthe), demeurant à Paris, rue de Lappe, 2.

Vous avez vu, Messieurs, dans le récit des faits généraux, que deux pistolets avaient été ramassés à terre au moment où l'auteur de l'attentat avait été arrêté, et à l'endroit même où le crime avait été commis. L'un de ces pistolets venait de faire feu; c'était évidemment celui avec lequel l'assassin avait tiré; l'autre était encore chargé et non armé. Ces pistolets avaient été représentés à Quénisset pen d'instants après l'attentat, et lorsqu'il s'efforçait encore de nier qu'il en fut l'auteur, il ne les avait pas reconnus.

Le 13 septembre, apercevant deux pistolets sur la table du magistrat instructeur, Quénisset déclara de lui-même que ces pistolets étaient bien ceux qui avaient été ramassés près de lui au moment de son arrestation. « Je reconnais, dit-il, sur votre bureau ces deux pistolets, et voici (en indiquant l'un des deux), celui dont je me suis servi. » Quant à l'autre pistolet, Quénisset, dans le même interrogatoire, a fait connaître qu'une heure environ avant l'attentat, il l'avait donné au nommé Boucheron, qui devait s'en servir comme lui et dans le même but, et qui, au moment où Quénisset avait tiré, effrayé sans doute par l'explosion, avait laissé tomber son arme. Nous devons, Messieurs, vous faire connaître avec quelques détails la position de l'inculpé Boucheron. Ses premiers aveux, ceux qu'il a été amené à faire plus tard, la manière dont ces aveux lui ont été arrachés, la force qu'ils prêtent aux déclarations de Quénisset, méritent de fixer particulièrement votre attention.

Dès les premiers instants qui avaient suivi son arrestation, Quénisset avait fait au commissaire de police qui l'interrogeait l'aveu qu'il se trouvait, dans l'endroit où l'on avait tiré, avec un individu, scieur de long comme lui, mais dont il ne connaissait ni le nom ni la demeure. Cet individu n'était autre que Boucheron, ainsi qu'on le verra plus tard.

Lorsque Boggio dit Martin avait donné rendez-vous à Quénisset chez Colombier, pour l'y faire recevoir membre de la Société des Travailleurs égaux, il lui avait dit : « Tâche d'être accompagné de trois ou quatre camarades... Je le lui promis, dit Quénisset, et le lundi suivant, je me rendis chez Colombier avec le nommé Boucheron, scieur de long, avec qui j'avais travaillé. » Quénisset affirme que Boucheron et lui, après de copieuses libations, furent conduits dans une chambre qu'il suppose être celle de Launois, dit Chasseur, et à laquelle on arrive par une allée attenante au cabaret de Colombier. Après avoir prêté le serment d'usage, Boucheron et Quénisset furent proclamés membres de la société, et reçurent l'accablade de tous ceux qui étaient présents.

Le samedi 11 septembre, Quénisset n'ayant pas d'ouvrage, alla trouver Boucheron au faubourg Saint-Antoine, pour lui demander s'il pourrait lui en procurer; Boucheron envoya Quénisset chez un marchand de bois que celui-ci ne trouva pas. Quénisset et Boucheron ne se revirent plus que le lundi 13 septembre. Ce jour-là, de grand matin, Quénisset s'était rendu chez Colombier sur l'invitation de Boggio, dit Martin, qu'il avait rencontré au coin de la rue Traversière, et qui lui avait dit qu'il était en train de convoquer ses hommes, qu'il y aurait un coup de feu à faire. « Nous trouvâmes chez Colombier, dit Quénisset, une douzaine d'individus qui discutaient la chose pour se battre ou pour rester tranquilles... Dufour me dit d'aller chercher mon ami Boucheron, que je trouvais à son chantier... et il vint avec moi chez Colombier. »

C'est à ce moment, s'il faut en croire Quénisset, qu'eut lieu la distribution des cartouches faite par Dufour; Boucheron et lui en reçurent chacun deux. Cependant Boucheron voulut aller à son chantier, où il avait des notes d'ouvrage à remettre à un camarade, Quénisset l'y accompagna. L'un et l'autre revenaient chez Colombier, qui avait dit qu'il avait encore de quoi armer quatre hommes, lorsqu'ils rencontrèrent Just et Auguste, qui leur demandèrent s'ils étaient prêts : « Nous leur répondîmes, dit Quénisset, que nous étions prêts, que nous avions des cartouches, mais que nous n'avions pas d'armes; alors Just m'emmena chez un marchand de vin de la rue Traversière, et je laissai Boucheron avec Auguste. »

Que s'est-il passé, Messieurs, entre Quénisset et Just dans la chambre de ce dernier? Quénisset a déclaré que Just lui avait donné les deux pistolets, dont l'un a servi à commettre l'attentat, et dont l'autre avait été, par Quénisset lui-même, remis à Boucheron. Nous reviendrons sur cette partie si importante des déclarations de Quénisset lorsque nous nous occuperons de l'inculpé Just qu'elle concerne spécialement.

Quénisset, après être sorti armé de la chambre de Just, courut de divers côtés pour rejoindre ses camarades. Près de la barrière de Charenton, il rencontra Boucheron, qu'il avait laissé avec Auguste quand il était monté chez Just, et ils ne se quittèrent plus jusqu'au moment où Quénisset a tiré. « Boucheron, dit Quénisset, était, ainsi que moi, inquiet et exalté comme un homme désespéré; il me dit que, n'ayant pas d'armes, il était allé à son chantier chercher son compas : il me demanda un de mes deux pistolets, et je lui en remis un; nous suivîmes le boulevard extérieur pour revenir à la barrière du Trône; et, chemin faisant, nous entrâmes chez Barthélemy, marchand de vin, pour boire un canon. Arrivés à la barrière du Trône, où se trouvait toujours l'état-major, nous n'aperçûmes aucun de nos camarades, et nous ne cherchâmes pas même à en trouver, parce qu'il était dix heures du matin, que nous n'avions pas déjeuné, et que nous avions faim. Je proposai à Boucheron de venir déjeuner au Petit-Chapeau, chez M. Capel, qui me faisait crédit; il accepta. Le déjeuner coûta vingt-quatre sous, qui sont encore dus. »

« Je ne puis pas dire au juste combien de temps nous avons mis à déjeuner; mais, au moment où nous revenions à la barrière du Trône, le cortège arrivait; il entra par une des grilles de la barrière, et nous sommes entrés par une autre; nous suivîmes l'état-major jusqu'à la rue Traversière. Arrivés au corps-de-garde qui fait le coin de la rue de Reuilly, je rencontrais Martin, à qui je dis : Vous n'attaquez donc pas? »

Il me répondit : « Va de l'autre côté; ils sont auprès de la rue Traversière et de la rue Saint-Nicolas; fais attention, ils sont là. » Alors je traversai le cortège entre l'état-major, qui était en avant le prince, qui suivait à la tête de son régiment. »

Boucheron, qui avait traversé le cortège avec moi, était à ma droite; ils se mirent à crier : « Vive le 17!... A bas Louis-Philippe!... A bas Guizot!... A bas la famille royale et les princes!... »

« Au moment où j'ai tiré, Boucheron était à côté de moi; je l'ai vu mettre la main à son pistolet. Je pensais qu'il allait tirer en même temps que moi; mais comme je tirai avec trop de précipitation, l'explosion l'effraya sans doute, et, au lieu de tirer, il laissa probablement tomber son pistolet. Je n'ai pas son cœur dans ma main pour pouvoir expliquer autrement son intention. »

Par suite des déclarations de Quénisset, un mandat d'amener a été décerné contre Boucheron, qui a été arrêté le 16 septembre.

Avant de vous rendre compte, Messieurs, des réponses de cet inculpé aux interpellations qui lui ont été adressées, nous devons vous dire que, dans un interrogatoire subi le 22 septembre devant M. le chancelier, assisté de vos commissaires, et qui résume avec soin les déclarations faites par Quénisset dans le cours de la première instruction, celui-ci a persisté dans toutes ses déclarations à l'égard de Boucheron.

Interpellé de dire à quelle heure et dans quel endroit il aurait remis à Boucheron l'un de ses pistolets, Quénisset a répondu :

« Il était dix heures et demie, onze heures moins un quart; entre la barrière Picpus et la barrière Charenton, dans un petit chemin de ronde, entre deux murs, près d'un marchand de vin qui a un jeu de siam devant sa porte, je remis à Boucheron l'un de mes pistolets, qu'il m'avait demandé. Avant de le lui remettre, je m'aperçus que la transpiration de ma poitrine avait un peu endommagé la poudre; j'amorçai le pistolet pour m'assurer qu'il ferait feu, et j'ajoutai un peu de poudre à celle qui était déjà dans le bassin. »

Plus loin, M. le chancelier invite Quénisset à bien préciser la position des personnes qui étaient à côté de lui quand il avait tiré. Quénisset répond : « Boucheron était à ma droite; il avait son pistolet dans la ceinture; je l'ai vu mettre la main sur la crosse du pistolet; sans doute il n'a pas eu le courage de tirer, et il a laissé tomber son arme. Il a fait mieux que moi. »

Dans un interrogatoire en date du 25 septembre, Quénisset convient qu'il savait qu'on devait faire tout le possible pour que M. le duc d'Aumale ne se promène plus dans Paris avec le 17^e; que Colombier et les autres le lui avaient dit. Quénisset ajoute : « Je l'avais communiqué au nommé Boucheron. »

Nous devons maintenant, Messieurs, vous faire connaître les réponses de Boucheron aux questions qui lui ont été adressées. Vous trouverez dans la plupart de ces réponses, à travers d'assez nombreuses réticences sur le fait principal, ce que nous y avons trouvé nous-même, un caractère de sincérité et de franchise qui ne s'est pas démenti dans le cours de l'instruction, et qui a, au contraire, acquis une sorte d'évidence à mesure que les faits se sont éclaircis. Dès le premier jour, Boucheron a fait des aveux importants qui ont confirmé sur plusieurs points les déclarations de Quénisset.

Cette remarque devait vous être faite, Messieurs, à cause du rôle que ces déclarations jouent dans l'affaire, et nous vous prions de ne pas la perdre de vue.

On demande à Boucheron s'il connaît Quénisset dit Papart, et depuis combien de temps il le connaît. Il répond : « Je connais Quénisset sous le nom de Papart depuis deux ans, parce que nous sommes du même état, et que nous avons travaillé ensemble. J'ai bientôt remarqué qu'il était un mauvais sujet, et je l'ai évité plus que je ne l'ai cherché. »

On insiste et l'on dit à Boucheron qu'il a vu Quénisset plus souvent qu'il ne voudrait le faire croire. On lui fait connaître qu'il est inculpé de complicité dans l'attentat; on lui demande s'il n'a pas fait partie, ainsi que Quénisset, de quelque société secrète. Voici la réponse de Boucheron. « Quénisset est venu me trouver il y a un mois pour me prier de lui procurer de l'ouvrage. Je l'ai embauché avec le père Roland, demeurant rue Traversière. Ils ont travaillé pour le sieur Bernier, ouïleur, cour de la Maison Brûlée, rue du Faubourg-Saint-Antoine; il n'a fait qu'une semaine : le maître l'a renvoyé parce qu'il fallait toujours se disputer avec lui. Il est venu me retrouver, et, n'ayant plus d'ouvrage à lui procurer, je ne sais où il est allé. »

« Un soir que nous étions en train, il m'a proposé de me faire entrer dans une société. Je me suis laissé entraîner; nous sommes allés ensemble chez le marchand de vins Colombier. J'ai trouvé là sept à huit personnes que je ne connaissais pas. Une d'elles a dit que le gouvernement était égoïste; que le commerce n'allait pas; que les ouvriers étaient malheureux; que, si je voulais entrer dans la société, je n'aurais plus besoin de travailler lorsque j'aurais quarante ans, parce qu'alors on prendrait soin de moi. J'ai accepté. »

« Or m'a demandé qui est-ce qui nous gouvernait? J'ai répondu que c'était M. Philippe. — Non, a repris celui qui portait la parole, c'est la bourgeoisie. »

« Je n'ai pas bien compris tout ce qu'ils m'ont dit, je ne me le rappelle pas. On m'a bandé les yeux, fait mettre à genoux, et j'ai juré de les suivre partout. »

Les réponses faites par Boucheron aux autres questions du magistrat instructeur ne sont pas moins dignes d'attention. Nous croyons devoir mettre sous vos yeux les unes et les autres.

D. Faites connaître les noms des individus qui assistaient à cette réunion? — Je ne sais pas leurs noms, mais j'en reconnaîtrais plusieurs, si je les voyais.

D. Combien de fois et dans quels lieux vous êtes-vous trouvé avec les individus dont vous venez de parler? — R. Je me suis trouvé trois fois avec eux chez Colombier, sans compter le jour de ma réception.

D. Quénisset était-il toujours avec vous? — R. Je ne l'ai vu que deux fois.

D. De combien d'individus étaient composées ces réunions? — R. Huit, dix environ, et toujours les mêmes.

D. A quelle époque a eu lieu la dernière réunion? — R. C'est le lundi 13 de ce mois, entre neuf et dix heures du matin. Quénisset était avec nous.

D. Faites connaître avec vérité ce qui a été dit et ce qui a été dit dans cette réunion. — R. L'un de ces Messieurs, que je ne connais pas a dit : « Avez-vous des armes? » L'un a répondu qu'il n'avait que son couteau, un autre son compas. « Si vous n'avez que cela, a-t-il repris, vous vous en servirez. » J'avais de l'ouvrage; je me suis en allé au chantier, et quand je suis revenu Colombier m'a dit qu'ils étaient partis pour la barrière de Charenton.

D. Le marchand de vins Colombier prenait-il part aux réunions qui avaient lieu chez lui? — R. Quelquefois. Un soir je suis allé chez lui et je l'ai vu partir avec les autres et se diriger avec eux vers la grande rue du faubourg. Il y a de cela trois à quatre semaines.

D. Si vous n'avez pas retrouvé les hommes que vous aviez laissés chez Colombier, il n'est pas possible, d'après ce qui s'était passé en votre présence et à votre égard, que vous ayez ignoré le projet du lundi 13. — R. Je ne sais pas s'ils étaient à la vie du duc d'Aumale, ils ne me l'ont point dit : ils m'ont seulement fait connaître qu'il allait y avoir une révolution.

D. Dans plusieurs de ces réunions, et notamment dans celle du lundi 13, il a dû être question de l'entrée du prince à Paris à la tête de son régiment? — R. Ils n'ont parlé que de l'arrivée du 17 léger; s'ils avaient prononcé devant moi le nom du prince, je le dirais.

D. N'avait-on pas distribué des cartouches? — R. Je ne le sais pas.

D. N'ayant plus trouvé chez Colombier les hommes que vous y aviez laissés, où êtes-vous allés les chercher et où les avez-vous rencontrés? — R. Je n'ai retrouvé que Quénisset près du poste Montreuil. Je lui ai demandé s'il avait retrouvé les camarades; il m'a répondu qu'ils étaient par là. Je l'ai quitté pour aller avec quelqu'un que je ne connais pas, et dans ce moment je l'ai vu traverser la rue entre l'état-major et le régiment, et il est allé se placer sur le trottoir de gauche.

D. Savez-vous dans quelle intention il se dirigeait de ce côté? — R. Je l'ignore. J'étais à plus de cent cinquante pas de lui et près de la rue Sainte-Marguerite, lorsque j'ai entendu la détonation d'un coup de pistolet; ce n'est que vingt minutes après que j'ai su que c'était Quénisset qui avait tiré.

D. Savez-vous s'il avait des armes? — R. Je n'en savais rien.

D. Avez-vous vu les princes et M. le duc d'Aumale à la tête de son régiment? — R. Oui, Monsieur, je les ai vus, et j'ai parfaitement reconnu le duc d'Aumale.

Vous le voyez, Messieurs, Boucheron nie qu'on ait distribué des cartouches chez Colombier, dans la matinée du 13, et que, par conséquent, il ait pu en recevoir pour son propre compte : il prétend n'avoir pas vu que Quénisset avait des armes; il soutient qu'il était à plus de cent cinquante pas de lui lorsqu'il a entendu la détonation d'un coup de pistolet, et qu'il n'a su que vingt minutes après que c'était Quénisset qui avait tiré; mais il convient qu'il connaît Quénisset depuis deux ans et demi, et comme travaillant dans le même état; il convient que Quénisset lui a proposé d'entrer dans une société; qu'il a accepté cette proposition; qu'il est allé avec Quénisset chez le marchand de vins Colombier pour se faire faire recevoir; il cite les discours qui lui ont été tenus; on lui a dit que c'était la bourgeoisie qui gouvernait; on lui a bandé les yeux, on l'a fait mettre à genoux, et il a juré de les suivre partout.

Quénisset avait dit tout cela, Boucheron le répète à peu près dans les mêmes termes.

Fidèle au serment qu'il a prêté, Boucheron, averti par Quénisset, se rend, le 13 au matin, chez Colombier, où il trouve ces Messieurs réunis. Le récit fait par Boucheron de ce qui s'est passé dans cette réunion quelque incomplet qu'il soit, confirme, suivant nous, la vérité du compte rendu par Quénisset de ce qui a été dit chez Colombier, et des résolutions qui y ont été arrêtées. Enfin Boucheron ne peut s'empêcher de convenir qu'il s'est trouvé en compagnie de Quénisset, rue du Faubourg-Saint-Antoine, près du poste de Montreuil; qu'il lui avait demandé si lui, Quénisset, avait retrouvé les camarades, et que Quénisset lui avait répondu qu'ils étaient par là. Boucheron va jusqu'à dire qu'il a vu Quénisset traverser la rue entre l'état-major et le régiment, et aller se placer sur le trottoir de gauche. Vous vous rappelez, Messieurs, que Quénisset lui-même avait révélé cette circonstance, qui ne pouvait être connue que de lui ou de ceux de ses camarades qui l'auraient accompagné jusque sur le lieu même du crime, et qui ne l'auraient pas perdu de vue un seul instant.

Interrogé par M. le chancelier en présence de vos commissaires instructeurs, Boucheron est convenu qu'il avait été présenté par Quénisset dans la Société des Ouvriers égaux; il a été reçu membre de la Société dans la maison de Colombier; il a juré de suivre ceux qui l'initiaient et de se battre. Le 13, dans la matinée, il est allé chez Colombier, mais il n'y a trouvé personne; Colombier lui a dit qu'ils étaient tous partis; il n'a pas vu distribuer de cartouches chez Colombier. Il

avoue cette fois qu'il a retrouvé Quénisset à la barrière, entre Bercy et demi-lune, et non pas seulement rue du faubourg Saint-Antoine, comme il l'avait dit dans son premier interrogatoire. Il persiste d'ailleurs à soutenir que Quénisset ne lui a pas donné d'arme, qu'il ne savait pas même si Quénisset avait un pistolet, et qu'il n'était pas à côté de lui à l'époque; il était au milieu des curieux, voilà tout.

Il était évident que, sur ce dernier point, Boucheron ne disait pas la vérité; aussi M. le chancelier n'a-t-il rien négligé pour obtenir de lui un aveu : il l'a interrogé à diverses reprises et l'a pressé de questions, s'efforçant de lui faire comprendre combien sa position deviendrait grave s'il venait à être démontré par la suite de l'instruction qu'il avait en effet reçu de Quénisset un pistolet pour en faire un usage criminel, et qu'il était près de lui au moment où celui-ci avait tiré.

Boucheron résistait obstinément aux instances et aux conseils de M. le chancelier.

Le 25 septembre, M. le chancelier avertit Boucheron qu'il allait être confronté avec Quénisset, qui avait fait connaître toutes les circonstances sur lesquelles on l'avait interrogé; il lui représenta qu'il était encore temps de se donner le mérite d'un aveu, avant d'être confondu par le témoignage de Quénisset, qui sans doute persisterait dans ses déclarations.

Cette dernière tentative n'obtint pas plus de succès que les autres; Boucheron déclara qu'il ne pouvait avouer ce qui n'était pas.

Quénisset et Boucheron ont donc été confrontés.

Nous devons mettre textuellement sous vos yeux le procès-verbal de cette confrontation. Une simple analyse ne saurait vous donner une idée exacte et complète de la scène à laquelle nous avons assisté. Il faut que comme nous, Messieurs, vous soyez présents à toutes les phases de cette lutte entre deux hommes, dont l'un couvert d'un crime odieux, et assumant sur sa tête toute la responsabilité du crime, semble n'avoir eu d'autre intérêt que celui de convaincre les magistrats qu'il interroge qu'il dit vrai quand il accuse les autres comme quand il s'accuse lui-même; et dont l'autre, se débattant en vain sous le poids des émotions que soulèvent dans son âme les accents de la voix de Quénisset, tantôt énergique et passionnée, tantôt affectueuse et suppliante, finit par confesser la vérité que les efforts habiles et persévérants de M. le chancelier n'avaient pu lui arracher.

M. le chancelier adresse à Quénisset la question suivante en lui montrant Boucheron : Connaissez-vous la personne ici présente? — Quénisset répond : Oui, Monsieur, c'est Boucheron.

A Boucheron, en lui montrant Quénisset dit Papart : Reconnaissez-vous cette personne? — R. Oui, Monsieur, c'est Nicolas Papart.

A Quénisset. — Persistez-vous à dire que Boucheron a été reçu en même temps que vous dans la Société des Travailleurs égaux? — R. Oui, Monsieur.

A Boucheron. — Qu'avez-vous à dire? — R. C'est vrai, Monsieur.

A Quénisset. — Persistez-vous à dire que le 13 au matin vous avez rencontré Boucheron près de la barrière du Trône; qu'il vous dit qu'il n'avait d'autre arme que son compas, et que vous lui avez remis l'un de vos pistolets? — R. Ce n'est pas à la barrière du Trône que j'ai rencontré Boucheron, c'est à la barrière de Charenton. Je lui ai, en effet, remis l'un de mes pistolets, et j'ai armé.

A Boucheron. — Qu'avez-vous à dire? — R. Papart ne m'a jamais remis de pistolets, c'est faux.

Quénisset dit : Tu ferais mieux d'avouer, crois-moi. — Boucheron dit : Je ne puis pas convenir de ce qui n'est pas.

Quénisset dit : Tu feras mieux d'avouer, je te le dis. Il y a des témoins qui sont libres et qui te vendront; crois-moi, conviens des faits. Diras-tu aussi que tu n'as pas reçu des cartouches? Avoue, je te le dis, et tu feras bien. — Boucheron dit : Je nie tout cela.

Quénisset dit : Ton cœur doit battre bien fort de nier cela? — Boucheron dit : Oui, mon cœur bat de m'entendre dire des choses pareilles. J'aurais bien mieux fait de ne pas te suivre.

Quénisset dit : Je n'ai pas eu de peine à me faire suivre par toi. Allons, dis donc la vérité. M. Pascal, chez qui j'ai bu, et à qui j'ai fait sentir comme j'avais chaud, a dit sentir un pistolet sur mon flanc, mais il n'en a senti qu'un : j'avais donné l'autre à Boucheron, et il en était porteur.

« Voyons, où étais-tu quand j'ai tiré? » — Boucheron dit : « J'étais bien loin de toi à ce moment-là. »

Quénisset dit : Tu dis que tu étais bien loin de moi : tu étais au contraire tout près de moi, puisque tu me touchais. Tu ferais mieux d'en convenir; moi je ne te charge pas : puisque je dis que je t'avais donné un de mes pistolets et que tu ne l'en es pas servi. »

A Quénisset : L. Vous persistez donc à dire que, depuis le moment où vous avez rencontré Boucheron jusqu'à celui où vous avez tiré, vous ne vous êtes pas quittés; que vous lui avez donné l'un de vos pistolets; qu'il était près de vous au moment de l'attentat, et qu'il a laissé tomber à ce moment-là le pistolet que vous lui avez donné? — R. Oui, monsieur : il était tout près de moi, à ma droite, quand Just m'a montré l'endroit où il fallait tirer.

A Boucheron : D. Qu'avez-vous à dire? — R. Je n'étais pas là. Il y avait Jean-Marie qui était à côté de toi, et qui dira qu'il ne m'a pas vu.

Quénisset dit : « Jean-Marie... vous avez eu le temps de convenir ensemble de vos faits. Allons, Boucheron, conviens donc de ce que tu as fait, puisque je prends tout sur ma responsabilité. Tu n'es pas coupable, toi; c'est moi qui l'ai armé, c'est moi qui ai tiré; tu as mieux fait que moi, tu as laissé tomber ton pistolet : que veux-tu? nous n'avions pas assez d'esprit pour nous maintenir. Je pérorais, moi; ils ont dressé la potence pour moi, les lâches! mais je ne les menagerai pas. Quant à toi, tu n'as tiré; tu sais bien, toi, qu'est-ce qui m'a donné les cartouches; tu connais celui qui m'a remis le pistolet; tu connais celui qui m'a montré du doigt où il fallait tirer; tu connais bien, puisque c'est lui qui est l'auteur de tout. S'il devait m'en coûter un bras pour ne pas l'avoir emmené avec moi, je le donnerais, car il n'y a que toi que je plains là-dedans. Les autres sont des misérables, qui ne respirent que le crime et le sang. Mais toi, tu as laissé tomber ton arme; on verra ton repentir; on t'en tiendra compte. »

A Boucheron. — D. Qu'avez-vous à dire à tout cela? Quénisset, vous le voyez, prend tout sur lui, et il vous donne le meilleur conseil que vous puissiez suivre. — R. Eh bien! oui, Monsieur, c'est vrai.

D. Vous avez suivi un bon conseil, et certes vous ne pouviez mieux faire.

Boucheron dit : « J'aurais bien mieux fait de ne pas aller avec eux. » — Quénisset dit : « Et moi! est-ce que je ne suis pas bien plus malheureux? N'ai-je pas une femme et un enfant, tandis que toi tu es seul? J'aurais bien mieux fait de me brûler la cervelle, quand il m'a dit où il fallait tirer, que de faire ce que j'ai fait. On aurait eu pitié de ma femme et de mon enfant, tandis qu'on n'y aura aucun égard. J'ai déshonoré ma famille! Oui, j'aurais bien mieux fait de me tuer à ce moment-là. »

A Quénisset : D. Je vous ai déjà représenté le pistolet avec lequel vous avez tiré, et vous l'avez reconnu; le reconnaissez-vous encore? — R. Oui, Monsieur.

A Boucheron : D. Je vous représente le pistolet que Quénisset dit vous avoir remis et qui est encore chargé; le reconnaissez-vous? — R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez dit que Jean-Marie était à côté de Quénisset quand il avait tiré. Savez-vous exactement où il était? — R. Il était tout près de Quénisset; car il m'a dit depuis que la poudre lui avait brûlé la figure quand Quénisset avait tiré.

D. Vous devez avoir vu Just, qui était aussi à côté de Quénisset? — Je ne sais pas son nom.

Quénisset dit : « Tu sais bien celui qui m'a emmené pour me donner les pistolets et qui m'a montré l'endroit où il fallait tirer? »

Boucheron dit : Je n'y ai pas fait attention.

Quénisset dit : Attends, je m'en vais te faire voir cela. Tu sais bien, quand nous avons été chez Colombier, nous avons rencontré deux individus. Ils nous ont dit : « Etes-vous prêts? » J'ai dit : Oui, nous avons des cartouches, mais nous n'avons pas d'armes; alors il m'a emmené. Eh bien! celui-là avec sa barbe rouge, c'est Just, et celui qui était à ma gauche et qui m'a montré du doigt où il fallait tirer en me disant : « Tiens, c'est là qu'il faut viser, au milieu; l'autre, c'est Auguste, qui devait te donner une arme; or, comme il ne t'en a pas donné, je t'ai remis l'un de mes pistolets. »

A Quénisset : D. Est-ce qu'il y aurait deux individus du nom de Jean-Marie? — R. Oui, Monsieur; il y a Jean-Marie qu'on appelle parmi les ouvriers Jean-Marie l'Arsonille; c'est celui dont Boucheron parlait tout à l'heure, et dont la poudre de son pistolet a brûlé la figure : celui-là est innocent de tout et n'est pour rien dans l'affaire. Il y a un autre Jean-Marie, c'est Jean-Marie Jarrasse; c'est celui qui a dit le matin qu'il allait rejoindre ses hommes, parce qu'il ne voulait pas se faire brûler la cervelle, comme il la brûlerait lui-même à ceux qui seraient en retard. Voyons, Boucheron, l'as-tu entendu dire cela?

Boucheron dit : Oui, cela est vrai.

Quénisset dit : Allons, je suis bien aise que tu conviennes de cela.

A Boucheron : D. Où vous a-t-on donné des cartouches? — R. Chez Colombier.

D. Quelle heure était-il? — R. Il était neuf heures.

D. Qui est-ce qui les a distribuées? — R. C'est un gros, je ne sais pas son nom.

Quénisset dit : Tu te rappelles bien celui qui a dit, en parlant au marchand de vin que ce qui restait d'êtres les républicains qui le paieraient.

Boucheron dit : Oui, c'est celui-là qui a distribué les cartouches.

QUÉNISSET dit : C'est Dufour, un gros, à peu près de cinq pieds un pouce, et à la voix très sonore, cheveux et barbe noirs, une moustache très rude et qui ne pouvait pas s'abattre, le front très découvert. Vois Boucheron, il est bien heureux pour nous de n'avoir fait que ce que nous avons fait, plutôt que d'avoir fait comme ils voulaient, les misérables, un Saint-Barthélemy des ministres, des maîtres, des soldats, des commissaires de police, en un mot, de tous les agens. On est coupable sans doute, d'attaquer un état-major et un régiment; mais on ne l'est pas autant que de donner la mort à coups de poignard à des gens qui ne peuvent pas se défendre.

A Boucheron. — D. Avez-vous entendu en effet former des projets de cette nature? — R. Oui, monsieur.

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

des LUNDI 15 et MARDI 16 NOVEMBRE 1841.

Nous avons peu de paroles à ajouter pour achever le compte que nous devons vous rendre de l'information à laquelle nous nous sommes livrés relativement à l'inculpé Boucheron.

Confronté avec plusieurs des témoins de l'attentat, Boucheron n'a été formellement reconnu par aucun d'eux; mais les aveux de cet inculpé dispensent de recourir à des témoignages dont l'insuffisance s'explique d'ailleurs très bien par l'affluence des curieux, par le tumulte qui a suivi l'explosion du coup de pistolet, et par cette circonstance que les regards des assistants ont dû principalement se porter sur l'homme qui paraissait avoir tiré.

Boucheron a été également confronté dans le cours de l'instruction avec presque tous les inculpés. Il en a reconnu plusieurs, et il n'a pas hésité, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, à dire ce qu'il savait sur chacun d'eux, de même que, avec une louable sincérité, il a déclaré sur ce qu'il n'avait eu aucune connaissance de circonstances révélées par Quénisset à la charge de ces inculpés.

Avant l'attentat du 15 septembre, Boucheron n'avait aucun antécédent politique; sa conduite n'avait du moins jamais éveillé l'attention de l'autorité. Il a servi pendant deux ans dans la garde municipale, qu'il a quittée en 1834, et s'y est toujours bien conduit.

COLOMBIER (Jean-Baptiste), âgé de quarante-trois ans, marchand de vins, né à Saint-Julien-de-Toursac (Cantal), demeurant à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, 21.

De tous les noms cités par Quénisset et ses co-accusés, il n'en est pas qui apparaisse aussi souvent dans la procédure écrite, et qui, par suite, se trouve répété autant de fois dans ce rapport que celui du marchand de vins Colombier.

Faut-il s'étonner, en effet, que dans un temps où la conspiration contre l'état politique et social du pays est venue se poser dans les rangs où elle se meut aujourd'hui, lorsqu'elle recrute ses soldats parmi ces hommes dont la vie se consume trop souvent dans les désordres qu'enfante le cabaret, un cabaretier devienne un personnage important dans la préparation d'un attentat, et que son rôle grandisse à mesure que descendent les situations de ceux qui participent au complot?

Toutefois, dans cette profession, la circonstance même qui fait le danger, celle du lieu public ouvert à tout venant, est presque toujours aussi alléguée comme excuse, et l'homme le plus initié aux projets des conspirateurs trouve fort naturellement son meilleur moyen de défense dans la nature de son commerce, et prétend qu'on y doit voir l'explication de tous les faits qui lui sont imputés.

Cette explication, Messieurs, vous l'appréciez à sa juste valeur. Qu'une réunion de conspirateurs ait lieu une fois en passant dans un établissement public, à l'insu du maître, rien de plus facile à comprendre; mais, d'autre part, comment pourrait-on ne pas admettre que, parmi tant de tavernes ouvertes dans nos faubourgs, les sociétés secrètes choisissent pour lieu habituel de réunion celles dont les propriétaires sympathisent le plus avec leurs coupables espérances?

Mais dans les charges qui s'élèvent contre Colombier, vous verrez s'ajouter aux faits qui se sont passés dans son établissement ceux qui lui sont encore plus intimement personnels, et qui l'accusent d'avoir pris lui-même, dans la préparation du complot, une part active et distincte de celle qui lui était en quelque sorte commune avec les hommes qu'il recevait chez lui.

Commençons par reprendre les faits qui signalent l'établissement de Colombier comme le foyer principal du complot qui a produit l'attentat du 15 septembre.

M. le chancelier demande à Quénisset où se tenait la Société des Travailleurs égalitaires; Quénisset répond: « Habituellement chez M. Colombier, marchand de vins, rue Traversière, 21.

En effet, c'est devant la porte du cabaret tenu par Colombier que, vers le milieu du mois d'août, Quénisset rencontre Boggio dit Martin, qui lui fait promettre de se rendre, le lundi suivant, dans ce même cabaret pour y boire bouteille ensemble. C'est chez Colombier qu'à lieu au jour convenu la réception de Quénisset dans la Société des Travailleurs égalitaires.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails déjà reproduits dans les interrogatoires de Quénisset, que nous avons mis en entier sous vos yeux. Nous ferons seulement remarquer cette circonstance, que sur les deux phases dont se composait le cérémonial de cette réception, la première, celle qui consistait dans une sorte de sermon adressé aux récipiendaires, s'est passée dans la chambre ou arrière-boutique attenante au cabaret de Colombier; et que, pour le complément des initiations les plus secrètes, on s'est transporté, par l'allée, au premier étage de la même maison, dans la chambre de Launois dit Chasseur. D'après l'explication donnée par Quénisset, dans sa confrontation du 23 septembre, Colombier était présent à la première allocution. « C'était lui qui les servait en bas; » mais Quénisset ajoute: « Je ne le vis pas en haut, dans la chambre de Chasseur. »

La Cour se rappelle que ce fut le même jour et dans les mêmes lieux que furent reçus dans la Société des Travailleurs égalitaires Boucheron, ameuté par Quénisset; Pradal dit Bertrand, et Durville dit Laurent de Versailles.

Les dires de Boucheron et de Pradal confirment exactement ceux de Quénisset à cet égard.

M. le président demande à Boucheron dans quelle chambre sa réception a eu lieu.

Boucheron répond: « D'abord dans la chambre du fond; après cela je suis sorti pour aller dans une autre chambre, où l'on m'a bandé les yeux, et où j'ai prêté serment. »

Pradal dit Bertrand dépose en ces termes: « Il y a environ deux mois Martin m'a proposé de venir chez Colombier; il voulait, disait-il, me faire boire un litre; il a ajouté que j'y verrais une société.... Lorsque ma journée a été finie, je suis allé au rendez-vous; j'y ai trouvé Quénisset... Boucheron et cinq ou six autres... On m'a fait passer par une petite allée, et monter à une chambre au premier, qui était habitée par un des jeunes gens qui se trouvaient là; c'est alors qu'on m'a expliqué de quoi il s'agissait... On m'a bandé les yeux; on m'a fait prêter serment. Ils m'ont dit que c'était censé un serment révolutionnaire pour me rendre service ainsi qu'aux pères de famille; ils m'ont fait jurer de leur donner un coup de main quand ils m'appelleraient. J'ai bien reconnu à leur langage qu'ils voulaient renverser le gouvernement. »

Parmi les recommandations faites à Quénisset au moment de sa réception, était celle de se rendre le plus souvent qu'il le pourrait chez M. Colombier. (Interrog. du 15 septembre.)

Quénisset fut fidèle à cette exhortation: dans les quatre ou cinq semaines qui s'écoulèrent entre son affiliation et l'attentat, il se rendit, suivant son dire, dix-huit ou vingt fois environ chez Colombier. « C'était, du reste, son chemin pour aller de son domicile, rue Popincourt, à son atelier, rue Moreau. « Les uns, les autres m'appelaient, disait-il; mais il n'y avait pas réunion de la société toutes les fois que j'entrais: malgré cela, le marchand de vin me recevait bien chaque fois. »

« De quoi s'entretenait-on habituellement dans ces réunions? » demande M. le chancelier. — Quénisset répond énergiquement: « De crimes! On ne parlait que de renverser le trône, d'assassiner les agents du gouvernement, enfin de verser le sang. » — Il ajoute: « On y lisait le National, le Journal du Peuple, le Populaire. Je n'ai, dit-il, entendu lire ce dernier qu'une fois, parce qu'il ne paraissait que tous les mois. On avait aussi le Commerce, mais je crois que ce n'était que pour la forme. »

D. Qui est-ce qui vous fournissait ces journaux? — C'était M. Colombier.

D. Les lisait-on à haute voix? — R. Oui, Monsieur; je ne les ai jamais lus, moi, mais on avait toujours occasion de les entendre lire.

D. Avez-vous vu si Colombier était abonné à ces journaux, ou si on les lui apportait gratis? — R. C'est ce que je ne lui jamais demandé.

On s'occupait également, chez Colombier, de recueillir des signatures pour des adresses et des pétitions politiques.

« Il y a trois semaines ou un mois, dit Quénisset (interrogatoire du 16 septembre), Colombier me fit signer un papier imprimé, qu'il m'a dit être, je crois, une proclamation adressée à la garde nationale Toulouse pour l'encourager. Je n'ai pas voulu chercher à lire cet imprimé, parce que n'étant pas dans tous leurs secrets et pensant qu'on pouvait se méfier de moi, je n'ai pas voulu avoir l'air de pénétrer dans tout. Cet écrit était signé par un grand nombre de personnes. Leclerc, marchand de vins, en face des Enfants-Trouvés, a signé en ma présence. »

Quénisset rattache même à ces signatures de pétitions la présence de personnages plus importants, qu'il voyait apparaître de temps en temps dans le cabaret de Colombier.

« J'ai vu venir, dit-il, chez Colombier, des individus bien vêtus qui donnaient des poignées de mains aux uns, aux autres; qui parlaient aux hommes les plus importants qui étaient là, et qui se retiraient au bout de cinq ou de dix minutes. Il fallait bien qu'il y en eût, puisque Colombier faisait signer des proclamations qu'il envoyait à Toulouse et dans beaucoup d'autres villes; ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'y avait pas eu d'autres personnes plus importantes que lui dans cette affaire-là. »

Après avoir ainsi dépeint ce qui, dans l'établissement de Colombier, offrait en quelque sorte des signes patents de connivence, l'instruction a précisé des circonstances qui se rapportent à des caractères de complicité plus intime.

« J'allais, il y a environ quinze jours, chez Colombier, un matin, dit Quénisset; on y parlait du recensement, et l'on disait qu'il faudrait qu'on le fit à Paris, parce qu'on se battrait. Je leur dis: « Puisqu'on ne le fait pas, faites-le. » Colombier me fit taire, et me dit: « Nous avons un bien plus beau plan d'attaque, et que je te dirai plus tard. »

Cette première indication aurait été bientôt développée dans une seconde confidence: celle-ci se rattache à une des charges les plus graves qui s'élèvent contre Colombier.

En signalant le cabaret de la rue Traversière comme le lieu ordinaire des réunions de la Société des Travailleurs égalitaires, Quénisset avait expliqué qu'il y avait quelquefois dans la Société des délibérations plus secrètes que celles qui se tenaient en ce lieu.

La Cour va voir, dans la suite de son récit, que Colombier était aussi admis dans ces réunions intimes, et se trouvait par là initié aux projets les plus mystérieux des conspirateurs.

« Il y a environ un mois, dit Quénisset dans son interrogatoire du 16 septembre, j'étais convoqué chez Colombier ainsi que les autres personnes dont j'ai parlé. Quand on fut arrivé au rendez-vous, Colombier dit qu'il n'y avait rien de nouveau et il nous engagea à revenir. Je m'en allais avec les autres, lorsque Colombier me rappela et me dit: « Tu n'es pas de trop, toi, on peut te dire: nous avons quelque chose à faire pour aujourd'hui; on veut nommer des chefs. » Au même instant on sortit pour se rendre dans la rue Saint-Antoine où nous nous rendîmes deux à deux pour ne point attirer l'attention. Chemin faisant, Colombier me fit connaître son but d'attaque. Il me dit: Ne sais-tu donc pas qu'ils ne peuvent pas nous échapper? ils marchent à leur perte: par un beau matin il ne sera plus question d'eux à midi. On se rassemblera le soir et l'on se tiendra prêt dans la nuit: sur le coup de trois heures on attaquera. »

Nous avons la demeure de tous les commissaires de police de chaque arrondissement; les maires, les adjoints, beaucoup de colonels logés en ville, et bien des généraux, les ministres; et de tout cela nous ferons une Saint-Barthelemy; ensuite, plus de ministres, plus de commandement; nous nous trouverons tous à la fois sur les Tuileries. »

Quénisset ajoute que, plus tard, Just, Auguste, Chasseur, Martin, « tous les principaux enfin, » lui ont répété les mêmes choses: mais il persiste à soutenir que « c'est Colombier qui lui a parlé le premier. » (Int. du 30 septembre.)

La Cour connaît déjà les faits relatifs à cette assemblée tenue chez la dame Polroux, marchande de vins, rue du Faubourg-Saint-Antoine, et dans laquelle Colombier servit d'introduit à Quénisset.

Deux points sont ici à remarquer: l'un, c'est la qualité dans laquelle Colombier se présente à cette réunion. Quénisset n'y était admis que par grâce; sa présence n'y était pas comptée: « On ne me regardait, dit-il, que comme une machine. » Mais Colombier y figura au nombre des représentants et des chefs de la Société des Travailleurs égalitaires; son nom était un des quatre dont les initiales furent écrites sur des billets pour tirer un sort deux agents révolutionnaires. (Int. du 16 septembre.)

Dans cette hiérarchie du complot, son rang se trouverait ainsi marqué à côté de Just Brazier, d'Auguste Petit et de Launois dit Chasseur.

Nous devons toutefois faire observer que, dans son interrogatoire du 22 septembre, Quénisset a nommé Just, Auguste, Dufour et Chasseur comme étant les quatre dont les noms avaient été ballotés ensemble, sans mentionner cette fois Colombier.

L'autre circonstance, c'est que Colombier aurait pris la parole dans cette réunion, pour rendre en quelque sorte ses comptes comme chargé d'une gestion de fonds appartenant à la Société. Il offrit de mettre à la masse 60 c. provenant du quartier Popincourt, et il ajouta « qu'il revenait encore à leur comité une somme de 76 fr. et quelques centimes, d'une cotisation qu'ils avaient faite, à ce qu'il paraît, il y a environ deux ans. » Just lui dit: « Tâche que tu les auras ceux-là! » Il répondit: « Faut bien qu'il nous les donne: c'est à nous, c'est sacré! » Ce fut encore Colombier qui, en sortant, aurait payé la dépense faite par Quénisset.

Enfin, lorsque Quénisset, s'en revenant seul par la place de la Bastille, fut accosté par un individu bien habillé qui lui recommanda, en termes énergiques, la discrétion et le silence, en s'annonçant pour être l'intermédiaire direct avec le comité, ce serait le nom de Colombier qui aurait servi, pour ainsi dire, de mot de ralliement à cette rencontre mystérieuse. « Je te connais bien, moi », aurait dit ce personnage, dont le nom n'a pu être découvert; « tu viens d'avec Colombier, tu n'as rien à craindre. »

Après des confidences si intimes et si menaçantes à la fois, il ne restait plus qu'à tenir en quelque sorte en haleine ces instruments disposés pour l'attentat.

« Vous autres, disait souvent Colombier, comme les autres chefs, vous ne saurez jamais le jour que deux heures auparavant; » tant on craignait que ces âmes moins endurcies ne s'ouvrirent au repentir, et que leur main, encore inexpérimentée, ne tremblât si la réflexion pouvait ouvrir leurs yeux aux conséquences du crime auquel on les conduisait en aveugles!

En même temps on se procurait le matériel qui devait être nécessaire lorsque viendrait ce jour marqué par les chefs du complot; on fabriquait en silence les cartouches, on amassait les armes, que l'on ne devait remettre à ces soldats du crime qu'au moment même de s'en servir.

Ici encore Colombier se trouve inculpé par Quénisset de complicité dans les préparatifs matériels de l'attentat. « J'ai entendu dire à un individu, dit Quénisset dans son interrogatoire du 22 septembre, et même Mme Colombier se serait vantée à une autre femme qu'on travaillait à force et depuis longtemps à faire des cartouches. — « Et des armes, en avait-on beaucoup? » lui demanda M. le chancelier. « Je n'ai jamais vu d'armes, répond-il, que deux pistolets que Colombier avait un jour, et qui, je le crois bien, sont les deux mêmes que je vois là. Le 15 au matin, j'ai entendu Colombier, et Boucheron, qui était là, l'a entendu comme moi, dire que Just avait le magasin d'armes, et qu'il avait encore de quoi armer quatre hommes. »

Le samedi 11 septembre, Quénisset se trouvant sans ouvrage, se rendit chez Colombier. Celui-ci lui dit qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en aurait bientôt, parce qu'il lui devait aller, le lendemain dimanche, au carré Saint-Martin pour nommer des chefs dans ce quartier qui n'en avait pas, et qui était très enthousiasmé. Il ajouta qu'on était déjà organisé au faubourg Antoine et au faubourg Marceau, mais qu'on n'était pas encore en nombre pour attaquer. Colombier invita Quénisset à venir le lendemain avec lui au carré Saint-Martin. « Je lui promis, dit Quénisset, mais je ne lui tins pas parole, parce que je préférerais rester chez moi. »

Nous arrivons ainsi à la journée même du 15 septembre et aux faits qui ont immédiatement préparé l'exécution de l'attentat.

C'est chez Colombier qu'était évidemment le rendez-vous des complices.

« Martin Boggio, que j'ai rencontré le premier dans la matinée du 15, dit Quénisset, m'a demandé si j'avais été chez Colombier. Je lui ai répondu que non, et il m'a dit sans s'en cacher: « Vas-y bien vite: il y a un coup de feu à faire. » Quénisset se rendit en effet dans le cabaret de Colombier. Ce fut là qu'il apprit l'arrivée du 17^e régiment d'infanterie légère. »

Il était alors entre huit et neuf heures du matin. On discutait chez Colombier pour savoir si l'on attaquerait ou si l'on n'attaquerait pas ce jour-là. Le prévenu Couturat, l'un de ces hommes bien vêtus que l'on voyait de temps en temps dans ce cabaret, soutenait qu'on ne s'était pas suffisamment préparé pour l'attaque, qu'on n'était pas en force, qu'on serait écrasé; mais une douzaine de jeunes gens, impatients de prendre les armes, menaçant de lui faire un mauvais parti; et bientôt, les conseils de Couturat ayant été repoussés avec dédain, l'ordre d'attaquer était donné par les chefs, parmi lesquels Quénisset nomme encore Colombier.

Quelque temps après, Quénisset revint avec Boucheron, qu'il était allé chercher par ordre de Dufour. L'attaque ayant été résolue, on ne s'occupait plus à ce moment que de se procurer des armes. En dehors du cabaret se trouvait un groupe d'ouvriers que péroraient Jean-Marie il s'écriait: « Le régiment n'a-t-il pas des armes? elles sont à nous! » puis il partait « vif comme l'éclair » pour rejoindre ses hommes à la barrière de Charenton. En dedans, Dufour faisait une distribution de cartouches: il en fit prendre deux à Quénisset, et tous les ouvriers qui se trouvaient devant la porte dans la rue furent invités à rentrer pour recevoir leur quote-part de munitions.

Ce fut alors que, Quénisset ayant demandé de quoi il était question, Dufour lui répondit qu'il s'agissait de désarmer le 17^e léger, et de « faire une révolution, » en ajoutant: « Tu connais les chefs; tu feras ce qu'ils te commanderont: rappelle-toi ce qu'on t'a dit, et surtout ne tire pas sur un simple soldat. »

Quénisset n'avait encore reçu que des cartouches; il sortit quelques instants pour aller au chantier de Boucheron; puis ce fut encore chez Colombier qu'il revint une troisième fois pour chercher des armes. Il y retrouva Just et Auguste, et si Just conduisit Quénisset dans une autre maison pour y prendre les pistolets qu'il tenait enfermés dans sa commode, cette circonstance même ne sert qu'à faire ressortir un contraste qui devient une charge contre Colombier.

En entrant chez le marchand de vin du n. 60, Just recommanda à Quénisset de poser son chapeau sur une table, parce qu'il ne voulait pas, disait-il, qu'il fût remarqué dans la maison. » Chez Colombier, au contraire, de telles précautions étaient inutiles: c'était ouvertement que l'on s'armait pour l'attentat, que l'on distribuait les cartouches, que l'on donnait les derniers ordres aux conjurés.

Quénisset, une fois porteur du pistolet avec lequel il devait consommer son crime, n'avait plus rien à faire chez Colombier; il n'y repartit donc plus; mais au coin de la rue Traversière qu'il rejoint, c'est à l'heure marquée pour l'attentat, le groupe des complices avec lesquels il s'était armé le matin. C'est encore dans ce cabaret que, suivant la déclaration d'Auguste Petit, « les camarades » se réunirent après l'attentat, le 15 septembre, et qu'il fut convenu qu'il « fallait s'entendre; » ce fut chez Colombier que l'on prit rendez-vous pour se trouver, sur les deux ou trois heures de l'après-midi à la Pointe-St-Eustache.

Colombier a été arrêté dès le 15 septembre: une perquisition faite à son domicile a amené la saisie d'un certain nombre de ces brochures républicaines et communistes dont la possession n'est pas sans doute une preuve de complicité, mais qui, lorsqu'un inculpé refuse d'expliquer ses intentions et ses actes, sont en quelque sorte des témoins muets, suffisants pour dire quels sont ses vœux intimes, sa tendance et sa couleur.

Celle de Colombier ne saurait être douteuse, quand on trouve à son domicile: la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen avec les commentaires de Laponneraye; deux Dialogues sur le Communisme, par Richard Lahautière; un extrait du Livre du Peuple, par Lamennais; deux livraisons de l'Histoire populaire de la Révolution française, par Cabet; enfin une chanson imprimée intitulée: Ouvriers, associez-vous. A côté de ces brochures se trouvait une lettre de convocation lithographiée, signée Perier, datée du 25 octobre 1840, et contenant invitation pour un banquet qui devait avoir lieu à Romainville le 5 novembre suivant. Il y avait aussi, dans les papiers de Colombier, diverses quittances d'abonnement au National et au journal le Peuple.

Colombier a été interrogé à plusieurs reprises. M. le chancelier lui a mis sous les yeux toutes les charges résultant des dires de Quénisset et de l'instruction qui les fortifie. Pour se faire une idée exacte de ses réponses, il importe que la Cour veuille bien se rappeler la distinction que nous avons faite, en commençant, entre les charges qui accusent, pour ainsi dire, l'établissement de Colombier, et celles qui se rattachent plus intimement à sa personne. Comme maître d'établissement, Colombier n'a pas nié les faits matériels qui se sont passés chez lui. Il s'est borné à prétexter d'abord, comme excuse, son ignorance de leur criminalité. Quant aux faits particuliers qui le représentent comme initié personnellement aux secrets du complot, Colombier s'est renfermé dans des dénégations dont il a paru avoir une ou deux fois seulement la velléité de sortir.

Nous allons reproduire ses réponses sur chacun des points que nous avons parcourus tout à l'heure, en commençant par les faits les plus généraux.

L'établissement de Colombier était connu pour servir de lieu de rendez-vous aux républicains. C'est du moins ce qui résulte de la déposition de l'un des témoins de l'attentat, Georges Hermann, qui a contribué à l'arrestation de Quénisset.

« Il y a bien quinze jours, a dit ce témoin, que je n'ai mis le pied chez Colombier, parce que je savais que sa maison était fréquentée par des républicains. Plusieurs fois j'y ai entendu des propos contre Louis-Philippe, ce qui m'a déplu tout à fait, et je n'ai plus voulu y retourner. »

Sur cela, Colombier et sa femme se sont bornés à répondre « que quand il vient du monde pour boire, un marchand ne demande qu'à vendre. Nous ne faisons pas attention, ont-ils dit, à la politique, mais à notre commerce; on nous paie, et voilà tout. »

On demande à Colombier quels étaient les journaux qu'on lisait chez lui. « Le Commerce et le Peuple, » répondit-il. Il explique ensuite qu'il avait été abonné pendant deux ou trois ans au National, mais que depuis deux trimestres il avait pris en place de ce journal celui du Peuple, « parce qu'il était meilleur marché. »

Interpellé sur le motif qui lui a fait choisir ces journaux, « Je ne sais pas pourquoi je les ai pris, dit-il; je sais à peine lire, et je ne lis jamais le journal, parce que je n'en ai pas le temps: c'est le choix des buveurs, c'est le choix du quartier. »

D. N'a-t-on pas fait souvent à haute voix la lecture de ces journaux dans votre cabaret? — A cette question, il se trouble dans son premier interrogatoire. « Je ne m'en rappelle pas, dit-il.... Quelquefois, bien sûr.... On ne fait pas attention. »

Plus tard, il reconnaît qu'on faisait en effet la lecture de ces journaux à haute voix dans sa salle, et il ajoute ces mots qui méritent d'être remarqués: Ils étaient tous là qui attendaient le journal. »

Quénisset avait déclaré dans ses interrogatoires que ces lectures à haute voix étaient faites habituellement par un nommé Cornu, et par un serrurier voisin de Colombier.

Quoique ce ne fût là qu'un fait accessoire, vos commissaires attachaient de l'importance à vérifier jusque dans les moindres détails la véracité des dires de Quénisset, pour apprécier la foi que l'on devait ajouter à certaines déclarations plus graves dont la preuve matérielle pourait échapper.

Colombier avait dit d'abord qu'il ne connaissait pas Cornu; qu'il ne

connaissait qu'un vieil asthmatique nommé Claude : » et cependant sa femme interrogée séparément s'écriait au nom de Cornu : « Ah! oui, ce pauvre Cornu, il lisait les journaux : elle disait ailleurs : « Il les lisait tout haut, mais pas souvent, » ajoutant : « Cet homme est toujours malade; il est attaqué de la poitrine. »

Cornu lui-même, qui porte le prénom de Claude, a été facilement découvert; il convient qu'il se rendait habituellement le dimanche chez Colombier, et qu'il y lisait quelquefois quelques articles : « Mais rarement, dit-il, parce que mon catarrhe m'empêche de lire. »

Quant à l'autre individu cité par Quénisset, Colombier voulait d'abord équivoquer en soutenant que cet homme n'était pas serrurier; il s'est trouvé « que c'était un fabricant de roulettes », nommé Boulay, qui demeure dans la maison même de Colombier. Cette fois encore Quénisset n'était donc pas en défaut, car, ainsi qu'il le fait remarquer, « serrurier, fabricant de roulettes, on peut s'y tromper. » — « Je lisais quelquefois les journaux, a dit Boulay, quand il y avait des voisins chez Colombier; mais je ne les lisais pas très-souvent. »

Le fait relatif aux pétitions politiques qui se signaient chez Colombier a été aussi l'objet de nos recherches. Colombier a signalé, comme colporteur de l'Adresse aux habitants de Toulouse, un nommé Mirouffe, ébéniste, en se défendant d'avoir lui-même apposé sa signature sur ce manifeste.

Mirouffe, entendu comme témoin, a déclaré : « Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que Colombier était au nombre des signataires. » Il a ajouté : « Je me rappelle que nous avons parlé ensemble de la réforme électorale, pour laquelle Colombier recueillait des signatures; il ne me serait pas possible de dire ce qu'il m'a dit, mais j'ai donné la mienne. »

Un document qui est tombé, pendant le cours de l'instruction, entre les mains de vos commissaires, tendrait à établir que ce n'était pas seulement pour recueillir publiquement des signatures que l'établissement de Colombier servait de rendez-vous, mais qu'il y avait là aussi un centre de correspondances plus secrètes pour les affiliés des départements et même ceux de l'étranger.

Nous mettrons en effet sous vos yeux, lorsque nous nous occuperons de Just Brazier, une lettre écrite à ce dernier, de Bruxelles, à la date du 5 septembre dernier, et dans laquelle le nommé Grandieu le chargeait de faire des complimens à tous les amis, en ajoutant : « Tu marqueras dans la réponse si Colombier a reçu une lettre de moi. » La Cour verra combien sont suspectes les explications qui ont été données à ce sujet par Just Brazier et par Grandieu.

Dès le premier interrogatoire subi par Colombier, on lui avait demandé si des sociétés secrètes ne se réunissaient pas dans son cabinet. « Je ne le pense pas, dit-il; mais, après cela, je n'écoute pas les conversations des personnes qui viennent chez moi. »

On insistait pour savoir s'il ne faisait pas lui-même partie de ces sociétés. « Non, Monsieur, répond-il; j'aimerais presque autant me faire voler. »

Huit jours après, le 25 septembre, la Cour des pairs ayant été saisie dans cet intervalle, M. le chancelier l'interroge. Colombier avoue cette fois que les personnes qui se réunissaient chez lui étaient en partie de la Société des Travailleurs égalitaires; il nomme Dufour, Jarrasse et Mallet comme s'étant trouvés à ces réunions, où était aussi « celui qui a tiré le coup de pistolet. » Il ne fait pas non plus difficulté d'avouer qu'il s'est fait une fois une réception dans la chambre de Launois, dit Chasseur, attenante à sa maison, et que, suivant ce qu'il pense, « c'est ce jour-là qu'a été reçu Quénisset. » Enfin, il reconnaît que, le jour même de l'attentat, vers neuf heures et demie, il s'est formé chez lui une réunion qui ne se composait, dit-il, que de cinq ou six personnes.

M. le chancelier lui demande : « Que s'est-il passé à cette réunion? — Colombier lui répond : « Ils sont partis tout de suite pour aller devant du régiment. »

D. Qu'allait-ils faire au-devant du régiment? — R. Ils devaient crier : « A bas l'un, à bas l'autre! » C'est tout ce que je sais.

D. Est-ce que vous n'avez pas su que dans ce moment-là il a été distribué des cartouches chez vous et autour de votre maison? — R. Je ne sais pas si l'on a distribué des cartouches chez nous; tout ce que je sais, c'est que je n'en ai pas vu distribuer.

Dans sa confrontation avec Boucheron, Colombier a été jusqu'à dire qu'il était possible qu'on eût distribué des cartouches dans la salle de derrière, mais qu'il n'en avait pas connaissance.

Boucheron, interpellé sur le point de savoir où se faisait la distribution de cartouches, répond en effet : « Dans la salle du fond. »

C'est ici le lieu de revenir sur une des inculpations les plus graves dont Colombier se trouve l'objet. Lorsqu'on avait demandé à Quénisset de déclarer sur la foi de quel témoin il imputait à Colombier d'avoir fabriqué des cartouches, « un jour, avait-il répondu, le sieur Rollin, travaillant avec moi chez M. Mouton, m'a rapporté qu'il tenait de sa ménagerie qu'on fabriquait des cartouches chez Colombier. »

Le témoin Rollin appelé devant vos commissaires, avait d'abord commencé par soutenir que personne ne lui avait jamais parlé de cartouches, et que le propos attribué par Quénisset « à sa femme, et non à sa ménagerie, n'était qu'un mensonge. »

Mais en présence de Quénisset il a été forcé de convenir de l'exactitude du fait allégué. « Eh bien! oui, s'est-il écrié, c'est moi, c'est moi, j'ai entendu la femme Colombier elle-même dire qu'on faisait des cartouches chez elle, ou plutôt elle l'a dit à ma femme, qui me l'a rapporté, et j'ai raconté cela à Quénisset. » Le témoin Rollin ajoute même « que, deux ou trois jours après sa réception dans la société Quénisset lui aurait dit : Ce n'est pas pour rire tout cela : j'ai vu des pistolets chez Colombier. »

Nous pourrions nous étendre ici sur tous les détails que les déclarations plus récentes de Fougeray et d'Auguste Petit ont donné sur la manière dont se préparait chez Colombier, le 13 septembre au matin, ce qu'ils appelaient une manifestation; mais nous aurons bientôt occasion de faire passer sous les yeux de la Cour ces déclarations tout entières : nous nous bornerons, quant à présent, à faire remarquer que suivant

les réponses consignées dans l'interrogatoire d'Auguste Petit, « il n'aurait pas été distribué d'armes à ce moment, parce qu'il ne s'agissait que d'une manifestation, et que dans ce cas chacun devait s'armer comme il le voudrait. Quant à moi, dit Auguste, on m'a demandé si j'avais quelque chose, j'ai répondu : J'ai ce qu'il me faut. »

Mais revenons à l'interrogatoire subi par Colombier le 25 septembre. M. le chancelier lui demande s'il n'a pas su que Just avait chez lui un dépôt d'armes? — R. Je vous jure que je n'ai su que le lendemain que c'était lui qui avait prêté le pistolet à l'autre.

D. Comment l'avez-vous su le lendemain? — R. Ce sont les scieurs de long, au comptoir, qui ont dit : « Ces imbéciles qui s'en va prêter un pistolet à cet animal! Il devait bien prévoir qu'il n'en ferait qu'un mauvais usage; un fou comme cela! »

Toutefois une révélation importante avait été faite par Colombier dans le même interrogatoire. — « Ne connaissiez-vous pas, lui dit M. le chancelier, une autre société qui s'est formée aussi dans le faubourg Saint-Antoine, et qui serait distincte de la Société des Travailleurs égalitaires. » — Colombier répond : « Il s'est formé une autre société, une espèce de cohorte organisée militairement. Quatre hommes sont commandés par un caporal; dix par un sergent; vingt par un sous-lieutenant; quarante par un lieutenant; mais ils ne se connaissent que cinq. »

D. Depuis combien de temps cette société s'est-elle formée? — R. Depuis deux mois environ; ils ne sont pas encore très nombreux.

D. Cette société là devait sans doute aussi faire une révolution? — R. Ah! par exemple, pris qu'ils se nomment : l'Armée des Bastilles, vous pensez bien que ce n'est pas...

D. Savez-vous s'ils ont des armes? — R. Je ne puis rien affirmer à cet égard. Je sais seulement qu'ils ne sont pas riches, ces ouvriers-là, et que pour avoir des armes il faut de l'argent.

Colombier déclare tenir tous ces détails d'un jeune homme qu'il n'aurait rencontré que deux ou trois fois; mais ne fallait-il pas plutôt voir dans ces réponses un commencement d'hommage rendu à la vérité, un achèvement à réparer sa faute par des aveux francs et sincères.

Vos commissaires ont d'abord conçu l'espoir que Colombier persévérerait dans cette voie, qui permettait de croire à son repentir; mais il s'est arrêté tout à coup, et, en persistant à nier tous les faits qui tendent à établir sa participation personnelle à l'attentat, il a fait à vos commissaires un devoir d'en chercher la preuve dans les autres élémens de l'instruction.

Parmi les circonstances citées par Quénisset, et qui désignaient Colombier comme l'un des chefs de la Société des Travailleurs égalitaires, la Cour aura sans doute remarqué ces deux allégations, que Colombier aurait assisté avec Quénisset à la réunion tenue trois semaines avant l'attentat chez la dame Poilroux, où furent tirés des agens révolutionnaires, et qu'il aurait également dû se trouver, le dimanche 12 septembre, à une autre réunion indiquée au carré Saint-Martin, mais à laquelle Quénisset n'a pas assisté.

Sur le premier fait, il existe dans les dires de Colombier une contradiction évidente. Il a soutenu dans tous ses interrogatoires qu'il ne faisait partie ni de la Société des Travailleurs égalitaires, ni d'aucune autre société secrète, et cependant il convient qu'il a été invité à la réunion qui s'est tenue chez la dame Poilroux. « Ils m'ont engagé d'aller là, dit-il, parce qu'ils avaient quelque chose à faire; mais il n'y en a pas un qui puisse dire que j'y étais. »

Ce défaut a été relevé par Quénisset, qui, dans sa confrontation avec Boucheron, lui a posé, en présence de Colombier, la question suivante : « Le jour de cette réunion, où M. Colombier nie avoir été, nous avons été convoqués chez Colombier, et je voudrais bien qu'on demandât à Boucheron si je n'ai pas été retenu par Colombier pour aller avec eux. »

M. le président demande à Boucheron : D. Vous souvenez-vous de cette circonstance? — R. Oui, Monsieur; nous sommes sortis quatre ou cinq de chez Colombier. Il y avait Colombier, Papart et deux autres personnes. Nous avons remonté ensemble le faubourg; je les ai laissés aller, et je me suis retiré. »

Colombier dit : Je ne me rappelle pas cela du tout.

Cette réponse affirmative de Boucheron semble avoir d'autant plus de poids que cet inculpé, comme la Cour a pu le remarquer déjà, s'est tenu dans la réserve la plus grande sur tous les points où il se méfiait de sa mémoire.

Boggio dit Martin confirme également sur ce point la déclaration de Quénisset. Quénisset lui demande : N'avez-vous pas su que Colombier m'avait invité à aller à cette réunion? Boggio répond : C'est vrai, vous me l'avez dit au moment, mais je n'ai pas entendu Colombier vous le dire.

Quénisset dit : « C'est naturel : il me l'a dit à voix basse. »

Boggio a déclaré, dans un autre interrogatoire, qu'il avait vu Quénisset et Colombier « sortir ensemble » pour aller à la réunion chez la dame Poilroux.

Quant à l'autre fait, M. le président demande à Quénisset, le 28 septembre : « Persistez-vous à dire que le 11 septembre Colombier vous aurait dit qu'il n'y avait rien de nouveau, mais qu'il y en avait bientôt; que l'on était déjà organisé au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Marceau; et ne vous a-t-il pas invité à l'accompagner au carré Saint-Martin, où l'on devait s'occuper de nommer des chefs? — R. Oui, Monsieur; et même je n'étais pas seul à ce moment-là. Il y avait avec nous un petit camarade qui est libre, qui n'est pour rien dans tout cela, et qui pourra servir de témoin. »

A Colombier : Qu'avez-vous à dire? — R. C'est faux.

Le sieur Enaut. Ce témoin, désigné par Quénisset, est entendu. Il se rappelle qu'en effet il a passé la journée du 11 septembre à boire avec Quénisset dans divers lieux. « Il m'a conduit, dit-il, chez un marchand de vins, gros, court, dont je ne sais pas le nom, et qui demeure rue Transversière-Saint-Antoine. Nous y avons bu quatre petits verres avec le marchand de vins lui-même; chacun a payé sa tournée; le marchand de vins en a bien payé deux. Quénisset dit Papart et le marchand de vins ont causé ensemble assez longtemps; comme cela ne me regardait pas, je n'ai pas écouté ce qu'ils disaient. Je me rappelle seulement que, lorsque

nous sommes partis, le marchand de vins a dit à Quénisset : « Tu reviendras demain; » je ne sais pas s'il a dit qu'il y aurait du nouveau. Je crois aussi avoir entendu parler du marchand de vins du Carré-Saint-Martin; je n'ai point compris ce que cela voulait dire.

Nous devons, pour compléter cet exposé, mettre sous vos yeux un extrait de la confrontation dont nous avons déjà cité quelques passages : nous laissons à vos consciences le soin d'apprécier de quelle part se trouve le cachet de la vérité.

M. le chancelier demande à Quénisset : Persistez-vous à dire que dans ces réunions on ne parlait que de renverser le trône, d'assassiner les agens du gouvernement et de verser le sang? — R. Oui, Monsieur.

Colombier dit : Je vous ai bien dit que j'avais entendu parler de révolution, mais non d'assassins.

A Quénisset : Persistez-vous à dire que vous avez vu plusieurs fois chez Colombier des individus en beaux habits, se donnant des poignées de mains, faisant des embrassades, et ayant l'air de commander aux autres? — R. Oui, Monsieur; à ma connaissance ils sont venus deux à différentes fois; Couratur est venu le 13 au matin.

A Colombier : Qu'avez-vous à dire? — R. Je ne sais pas ce que ce monsieur veut dire... Chez un marchand de vin, il vient des gens en habit, il en vient en redingote, on ne les connaît pas.

A Quénisset. — Il paraît que vous avez toujours été très bien accueilli chez Colombier toutes les fois que vous y alliez, mêmes les jours où il n'y avait pas de réunion? — R. Oui, Monsieur.

Colombier dit. — On ne peut pas dire des injures à une personne qui vous apporte son argent et qui vous prend des marchandises; c'est naturel cela.

A Quénisset : Persistez-vous à dire que Colombier aurait assisté avec vous et avec Chasseur, Mallet, Auguste, Just, Martin du faubourg Saint-Marceau, Dufour et Fournerat, à une autre réunion qui a eu lieu dans le mois d'août chez un marchand de vins en face de la rue Charonne, et dans laquelle on a nommé des agens révolutionnaires? — R. Oui, Monsieur, il y avait quatre scrutins dans une casquette, celui de M. Colombier y était.

Colombier dit : C'est faux.

Quénisset dit : C'est vous qui êtes un faux; un vrai républicain devrait toujours dire oui.

Colombier dit : Je n'étais pas à cette réunion.

Quénisset dit : Vous y étiez si bien que c'est vous qui avez payé pour moi. Je vous ai rendu cela plus tard sur une pièce de quarante sous que ma femme m'a donnée le lendemain.

A Colombier : D. N'avez-vous pas dit tout à l'heure que vous aviez été invité à cette réunion? — R. Oui, Monsieur.

A Quénisset : Persistez-vous à dire que Colombier vous a fait connaître le plan d'attaque arrêté par la Société, ajoutant : « Vous autres, vous ne saurez le jour que deux heures auparavant? » — R. Oui, Monsieur; il me l'a dit en allant à cette réunion dont je vous parlais tout à l'heure. Il marchait à côté de moi dans la rue et avait les bras nus.

Colombier dit : C'est faux.

A Quénisset : D. Persistez-vous à dire que vous avez vu chez Colombier les deux pistolets qui vous ont servi le 13 à commettre votre attentat? — R. Oui, Monsieur; un soir Colombier les avait tous les deux dans la main.

Colombier dit : Je n'ai jamais tenu un pistolet de ma vie.

A Quénisset : D. Persistez-vous à dire que Colombier vous aurait dit le 13 au matin, en présence de Boucheron que c'était Just qui avait le magasin d'armes? — R. Oui, Monsieur; il m'a dit que lui Colombier avait encore de quoi armer, quatre hommes, et que c'était Just qui avait le magasin d'armes. C'est peu d'instant après que Just me remit les deux pistolets.

Colombier dit : C'est faux.

A Quénisset : Persistez-vous à dire que, le 13 au matin, une distribution de cartouches a été faite chez Colombier, et que c'est Dufour qui l'a faite? — R. Oui, Monsieur. Il restait quelque chose à payer, Dufour a dit : « Colombier, c'est les républicains qui te paieront cela. »

Colombier dit : Je n'ai pas eu connaissance de cette distribution.

D. Avez-vous eu connaissance du propos tenu par Dufour? — R. Je ne l'ai pas entendu, ou du moins je ne me le rappelle pas.

A Quénisset. — D. Persistez-vous à dire que presque tous ceux qui étaient là, le 13 au matin, disaient qu'il devait y avoir un prince à la tête du régiment, et qu'on ferait tout le possible pour qu'il ne se promènât plus à la tête de ce régiment. — R. Oui, Monsieur.

Colombier dit. — Je ne dis pas que cela n'ait pas été dit, mais je ne l'ai pas entendu. — Quénisset dit. — C'était bourdonné par tous ceux qui étaient là et même par vous.

A Quénisset : Persistez-vous à dire qu'ayant objecté que vous ne connaissiez pas le prince, Colombier vous aurait dit : « Tu connais les chefs, cela suffit; tu tireras quand ils le te diront? » — R. Oui, Monsieur, lui et les autres.

Colombier dit : Je n'ai rien dit de pareil; j'ai dit seulement : « Soyez prudent. »

Quénisset dit : Ah! c'est toujours quelque chose; soyez tranquille, vous y viendrez à dire la vérité.

A Quénisset : D. Persistez-vous à dire que Colombier est l'un de ceux qui ont donné l'ordre d'attaquer? — R. Il était certainement l'un des chefs, puisqu'il était l'un des quatre dont les noms ont été ballotés pour être agens révolutionnaires; mais il n'est pas tombé au sort.

A Colombier : Vous avez très bien su que c'était Just qui avait remis à Quénisset les pistolets avec l'un desquels il a commis son attentat? — R. Je vous ai dit que le lendemain j'avais entendu dire au comptoir que Just avait commis une grande imprudence en donnant une arme à l'homme qui avait fait le coup.

Quénisset dit : C'était une grande imprudence, en effet; il valait bien mieux assassiner les agens du gouvernement dans leur lit!

Ainsi que nous l'avons annoncé, la seconde partie de ce rapport sera lue demain à la Cour. Nous la reproduirons.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

Par ordonnance en date du 13 novembre, sont nommés :

Procureur général près la Cour royale de Besançon, M. de Golbéry, conseiller à la Cour royale de Colmar, en remplacement de M. Lerouge, appelé à d'autres fonctions;

Président de chambre à la Cour royale d'Aix, M. Lerouge, procureur général près la Cour royale de Besançon, en remplacement de M. Emmanuel Poulle, appelé à d'autres fonctions;

Conseiller à la Cour royale de Colmar, M. Vidalin, substitut du procureur général près la Cour royale d'Orléans, en remplacement de M. de Golbéry, appelé à d'autres fonctions;

Substitut de M. le procureur général près la Cour royale d'Orléans, M. Mantellier, procureur du Roi près le Tribunal de Vendôme, en remplacement de M. Vidalin, appelé à d'autres fonctions;

Etablissement médico-magnétique fondé rue Saint-Honoré, 373, Par M. J.-J.-A. RICARD, professeur à l'Athénée royal de Paris.

JOURNAL DU MAGNÉTISME ANIMAL. --- 3^e ANNÉE.

Directeur, M. RICARD. — Rédacteur en chef, M. le docteur VILLEMEN. — Prix : 20 francs pour toute la France; 24 francs pour l'étranger. Adresser franco un bon sur la poste. — Les abonnés de province auront droit à un ouvrage sous presse : Physiologie et Hygiène du Magnétiseur.

Mme J. ALBERT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, au premier.

ÉPILATOIRE PERFECTIONNÉ,

qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau; CRÈME et EAU pour blanchir à l'instant même la plus brune, en effaçant les taches de rousseur; EAU ROSE qui rafraîchit le teint et colore le visage. 5 fr. Envois. (Affranchir.)

Maison de Confiance. AUPRÈTRE-PELLEVAULT, Breveté. MAGASINS DE FOURRURES, Rue S.-Honoré, 261, au coin de la rue S.-Nicaise. Grand assortiment de Manchons aërières et autres, Fichus et Echarpes de soirées, Pélerines et Palatinos de ville, Boas, Bordures de robes et de manteaux, etc.

CAOUTCHOUC SANS ODEUR

GUÉRIN JEUNE ET C^{ie} BREVETÉS, Rue des Fossés Montmartre, 11. à Paris.

ÉTOFFES en pièces, tous prix : PALETOTS en beau mérinos, 80 fr. de 7 à 10; PALETOTS en camelot, 60; MATEAUX en mérinos, de 65 à 80; MATEAUX en camelot, 50. MANTEAUX en mérinos coton, 40 fr. TABLIERS de nurrice, de 7 à 10; COUSSINS à air, 12; BRETÈLLES en caoutchouc, tous prix. 4. CLYSOIRS boyaux, 4.

295. AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, 295. ENTREPÔT GÉNÉRAL des Eaux Minérales Naturelles ET DES PASTILLES D'HAUTERIVE-VICHY.

AVIS divers.

CRAVATE-VESTICOL-HAYEM, f^{res}, breveté.

Suivant procès-verbal dressé par le commissaire du quartier Saint-Denis, il a été reconnu que les sieurs Alix et Morel avaient imité l'article breveté de MM. Hayem, qui ont renoncé à poursuivre, vu la bonne loi des contrevénans.

Médailles d'or et d'argent. CALORIFÈRES CHEVALIER, avec nouveau concentrateur à circulation. Prix : de 35 à 550 francs, avec tuyaux et accessoires. Rue Montmartre, 140, et au 1^{er} mars prochain, pour cause d'agr., place de la Bastille, n. 233.

LAMPES CARCEL, PRIX DE FABRIQUE, et garanties 5 ANS. Eclairage de salles à manger, salons, billards et magasins. Lampes riches en porcelaine de Chine et Japon. DECOURT, fabricant, passage Choiseul, 30. Mention honorable et rapport du jury de l'exposition de 1855.

PH.^{ie} COLBERT

Premier établissement de la capitale pour le traitement végétal des maladies secrètes et des dartres, demangeaisons, taches et boutons à la peau. — Consultations médicales gratuites de 10 à 2 heures, passage Colbert. Entrée particulière, rue Vivienne, 4.

PENDULE de Cabinet, 751. MONTRE plate en or, 450. Id. en argent, 120. Id. répétition 500. MONTRE SOLAIRE... 51. REVÈILLE-MATIN... 61. COMPTEUR médical... 75. HUILE d'horlogers... 75. Id. fr. fusils de chasse. Rue du Coq, n. 8. HORLOGER DE LA REINE. Médaille d'argent 1839. L'Art de connaître et de régler les Pendules et les Montres, 1 vol. in-12, 4 pl. 5 fr.

PASTILLES DE CALABRE POTARD, rue St-Honoré, 271. Toux, Catarrhes, Asthmes, Maladies de Poitrine. CAUTERES SANS DOULEUR, POIS ÉLASTIQUES EN CAOUTCHOUC De Leperdriol, pharmacien, adouçants, à la guimave, suppuratifs au garou, se délivrent gratis pour essais. Faubourg Montmartre, 78.

NOUVEAU MANUEL DES MAIRES.

Contenant le résumé méthodique de toutes les lois, ordonnances, instructions et circulaires ministérielles, ainsi que de tous les arrêtés des Tribunaux et du Conseil-d'Etat, par M. A. DE PUBUSQUE, ancien sous-préfet, l'un des auteurs du CODE MUNICIPAL ANNOTÉ.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Deux vol. in-8°. Prix : 9 fr., et franco 11 fr.

TOILES de fil, BLANC de COTON LINGE de TABLE uni & DAMASÉ, ROSSELLE et BOUÉ Rue Cléry, 25, au fond de la cour.

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT Breveté du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 154. Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES DE POITRINE, d'ESTOMAC et des INTESTINS. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

A VENDRE 60,000 FR. Un établissement industriel situé à Paris, dont les produits se sont élevés au-delà de 100,000 francs et les bénéfices de 20 à 30 pour cent. — Le vendeur ayant fait sa fortune dans cet établissement, donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser le matin, de neuf à dix heures, à M. ALKAN, rue J.-J. Rousseau, 14, à Paris. (Rien des bureaux.)